



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du COMITE SYNDICAL du 05 Mars 2024  
DELIBERATION N° 2024-22**

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 030-200039543-20240305-2024\_22-DE

**OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre le 05 du mois de Mars, les membres du Comité Syndical du Territoire d'Energie GARD-SMEG, dûment convoqués le 27 Mars 2023, ont participé à la réunion à 10 heures 30, organisée dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat, le Président étant empêché.

Monsieur Elian PETITJEAN est élu Secrétaire de Séance.

**Etaient présents :**

Délégués	Communes	P	A	Pro
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X		
Jean-Claude BASCHIOU	AIGUES MORTES	X		
Jacky REY	AIGUES VIVES	X		
Bernard JULLIEN	AIMARGUES		X	
Cyril PERISSÉ	AIMARGUES		X	
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		
André MEREL	ANDUZE	X		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X	
Patrick AUBENAS	POTELIERES	X		
Eric TOQUANT	BEAUVOISIN		X	
Pascal VALLADIER	CAISSARGUES		X	
Alex DUMAS	CALVISSON	X		
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X		
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X	
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X		
André OLIVÉ	CLARENSAC	X		
Fabienne DHUISME	CONGENIES	X		
Lionel JEAN	CORCONNE	X		
Elie HERBEMONT	CRESPIAN		X	
Frédéric FORTÉ	FOURNES		X	
Aline BASTIDA	GARONS	X		
Maurice BLACHAS	GENERAC	X		
Christian BRUN	LA GRAND COMBE		X	
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X		
Olivier PENIN	LE GRAU DU ROI		X	
Alain MARTI	LE GRAU DU ROI		X	
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X		
Alain GIOVINAZZO	LES MAGES		X	
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		
Jean-Marc FRANCOIS	LUSSAN	X		
Jean-Jacques GRANAT	MANDUEL	X		

Délégués	Communes	P	A	Pro
Freddy FELIX	MARUEJOLS LES GARDON		X	
Jean-Luc FORTIN	MEYNES		X	
Jack VERRIEZ	MIALET	X		
Jean-Michel FOUCHARD	MILHAUD	X		
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC		X	
Michel CHAMBELLAND	NAGES ET SOLOGUES		X	
Frédéric ESCOJIDO	NIMES		X	
Christian TRIDOT	PUJAUT	X		
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	
Ludovic DUMAS	ROUSSON		X	
Frédéric GRAS	ST CEZAIRE DE GAUZIGNAN	X		
Bruno OLIVERI	ST HIPPOLYTE DU FORT		X	
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF		X	
Olivier JOUVE	ST GENIES DE COMOLAS	X		
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X		
Nathalie FABIÉ	ST SIFFRET	X		
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		
Jean-François LOUVET	SOMMIERES		X	
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X		
Christian LASCH	ST CHRISTOL LES ALES	X		
Jacky MIALHE	ST HILAIRE DE BRETHMAS		X	
Sébastien VOINDROT	ST MARTIN DE VALGALGUES	X		
Alain FOISSE – Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX			
Didier CHAMP	UCHAUD		X	
Jean-Luc CHAPON	UZES		X	
François ABBOU	CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	X		
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		
Katy GUYOT	VAUVERT		X	
Vincent COSTE	VERGEZE		X	
Alain SANCIAUME	VILLENEUVE LES AVIGNON		X	
		<b>32</b>	<b>28</b>	

P = Qui ont pris part au vote - A = absents-excuses - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	:	<b>60</b>
Nombre de Membres ayant pris part au vote	:	<b>32</b>
Nombre de votes exprimés	:	<b>32</b>

**Débat d'orientation budgétaire 2024 - PAGE 2**

**Vu** les dispositions des articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et L. 5217-10-4,

**Vu** la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 106.III,

**Vu** le document annexé présentant les orientations budgétaires générales de l'exercice 2024,

**Vu** l'avis de la Commission des Finances en date du 27 Février 2024,

**Considérant** que le Débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle et obligatoire de procédure budgétaire qui doit être voté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget ou dix semaines précédant l'examen du budget dans le cadre de la nomenclature M57, par dérogation aux dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT,

**Après en avoir délibéré,**

Acte est donné de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce dans le cadre de préparation budgétaire de l'exercice 2024.

Au cours de ce débat, le Conseil Syndical a notamment examiné l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolutions envisagées des recettes et dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement), les orientations budgétaires, les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette, la structure des effectifs, conformément au document joint en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Pour le Président empêché**







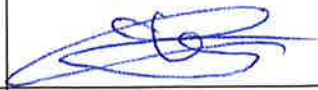

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président**

**Aimé CAVAILLE**





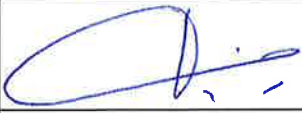
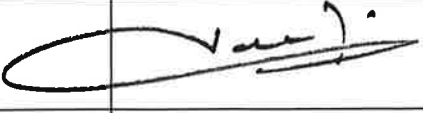

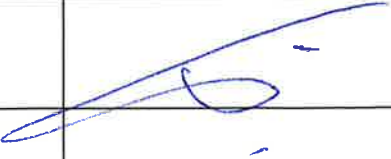


## FEUILLE D'EMARGEMENT

COMITE SYNDICAL, MARDI 5 MARS 2024 A 10H30, SALLE DE REUNION DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG, NIMES

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE
1	AIGREMONT	Gilles TRINQUIER	
2	AIGUES MORTES	Jean-Claude BASCHIOU	
3	AIGUES VIVES	Jacky REY	
4	AIMARGUES	Bernard JULLIEN	Excusé
5	AIMARGUES	Cyrill PERISSÉ	Excusé
6	ALES	Aimé CAVAILLÉ	
7	ANDUZE	André MEREL	
8	BAGNOLS SUR CEZE	Maxime COUSTON	Excusé
9	BEAUVOISIN	Eric TOQUAND	Excusé
10	CAISSARGUES	Pascal VALLADIER	Excusé
11	CALVISSON	Alex DUMAS	
12	CAVEIRAC	Christian ANDRÉ	
13	CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	Excusé
14	CHUSCLAN	Pascal PEYRIERE	

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE
15	CLARENSAC	André OLIVÉ	
16	CDC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	François ABBOU	
17	CONGENIES	Fabienne DHUISME	
18	CORCONNE	Lionel JEAN	
19	CRESPIAN	Elie HERBEMONT	
20	FOURNES	Frédéric FORTÉ	Excusé
21	GARONS	Aline BASTIDA	
22	GENERAC	Maurice BLACHAS	
23	LA GRAND'COMBE	Christian BRUN	
24	LA ROUVIERE	Patrick DE GONZAGA	
25	LE GRAU DU ROI	Olivier PENIN	Excusé
26	LE GRAU DU ROI	Alain MARTI	Excusé
27	LEDENON	Christophe ZARAGOZA	
28	LES PLANS	Joseph BLANCHER	
29	LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	Excusé
30	LUSSAN	Jean-Marc FRANÇOIS	

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE
31	MANDUEL	Jean-Jacques GRANAT	
32	MARUEJOLS LES GARDON	Freddy FELIX	
33	MEYNES	Jean-Luc FORTIN	Excusé
34	MIALET	Jack VERRIEZ	
35	MILHAUD	Jean-Michel FOUCHARD	
36	MOLIERES CAVAILLAC	Roland CANAYER	Excusé
37	NAGES ET SOLOGUES	Michel CHAMBELLAND	Excusé
38	NIMES	Frédéric ESCOJIDO	Excusé
39	POTELIERES	Patrick AUBENAS	
40	PUJAUT	Christian TRIDOT	
41	ROQUEMAURE	Gilles COLOMBIER	Excusé
42	ROUSSON	Ludovic DUMAS	Excusé
43	SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	
44	SAINT CHRISTOL LES ALES	Christian LASCH	
45	SAINT GENIES DE COMOLAS	Olivier JOUVE	
46	SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Jacky MIALHE	Excusé

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE
47	SAINT HIPPOLYTE DU FORT	Bruno OLIVIERI	Excusé
48	SAINT JULIEN DE LA NEF	Lucas FAIDHERBE	Excusé
49	SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Sébastien VOINDROT	
50	SAINT MICHEL D'EUZET	Elian PETITJEAN	
51			
52	SAINT SIFFRET	Nathalie FABIÉ	
53	SERVIERS ET LABAUME	Jean-Paul BOYER	
54	SOMMIERES	Jean-François LOUVET Coctemo.	
55	SOUSTELLE	Sébastien KUBANI	
56	UCHAUD	Didier CHAMP	Excusé
57	UZES	Jean-Luc CHAPON	Excusé
58	VAUVERT	Annick CHOPARD	
59	VAUVERT	Katy GUYOT	Excusé
60	VERGEZE	Vincent COSTE	Excusé
61	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	Alain SANCIAUME	Excusé

# CONSEIL SYNDICAL

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Date : 05 Mars 2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 030-200039543-20240305-2024\_22-DE

Berger  
Levrault

## RAPPELS REGLEMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 030-200039543-20240305-2024\_22-DE



Selon l'article L 2312-2 du CGCT, dans les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'article D 2312-3 du CGCT précise que cette présentation doit indiquer les informations relatives à l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Le ROB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base se tient le DOB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière du Territoire d'Energie GARD-SMEG en tenant compte des projets retenus.

Il est transmis au Préfet et fait l'objet d'une publication.



# 1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

## LE CONTEXTE NATIONAL

La loi des finances pour 2024 ne comporte pas de dispositions d'ampleur pour les finances locales, mais plutôt de multiples ajustements de dispositifs existants.

Concernant le financement de la planification écologique, la loi dispose que les moyens alloués à la planification écologique progresseront de 10 milliards d'euros en autorisation d'engagement en 2024 dont :

- le soutien à la rénovation des logements, dont les engagements seront augmentés de 1,6 milliard d'euros sur le budget de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).
- le « fonds vert » de soutien aux collectivités territoriales, qui sera reconduit et renforcé à hauteur de 2,5 milliards d'euros en capacité d'engagement, ainsi que l'engagement d'une enveloppe de 250 millions pour financer l'ingénierie des PCAET.

A noter également, la fin progressive du bouclier tarifaire électricité avec une prolongation temporaire en 2024 de ce bouclier (art. 225). Il s'agit de la prolongation des dispositions mises en place en 2022 afin de limiter les effets de la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRV).

Pour mémoire, ce tarif est fixé par les pouvoirs publics sur recommandations de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui le définit en tenant compte des différents coûts de production et d'acheminement, conformément aux stipulations de l'article L 337-6 du Code de l'Énergie. Ce dispositif est réservé aux petites communes (budget inférieur à 2 millions d'euros et moins 10 ETP) et uniquement pour les points de livraison inférieur à 36 Kva.

## LE CONTEXTE LOCAL

Un budget élaboré tenant compte du contexte économique avec :

- Un accompagnement des collectivités à la réduction de leurs consommations énergétiques dans son rôle de coordonnateur du groupement de commande d'achat d'énergie ;
- Une action en faveur de la transition énergétique en poursuivant sa mobilisation et une recherche des opportunités de financement disponible tel que le « Fonds Vert » ;
- Une adaptation au développement de la mobilité électrique, conformément au Schéma directeur déposé en Préfecture ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- Des actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments ;
- Des actions en faveur de la rénovation de l'éclairage public et de la sobriété énergétique ;
- Une adaptation des modalités de financement permettant de mieux répondre aux besoins des territoires ;

## LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Création d'une annexe « Budget vert » et identification de la « dette verte » (article s 191 et 192).

Cet article marque la volonté du gouvernement d'introduire la notion de « budgets verts » et leur diffusion dans la sphère locale.

Les dispositions retenues par la loi de finances (article 191) imposent pour les collectivités de plus 3 500 habitants d'annexer au compte administratif (ou au CFU) à compter de 2024 un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cet état présente les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de France.

Un second article (192) s'adressant toujours aux collectivités de plus de 3 500 habitants rend possible la réalisation d'un état annexé au CA ou CFU présentant l'évolution sur l'exercice concerné du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement contribuant positivement aux objectifs environnementaux. Ce n'est pas obligatoire.

La loi des Finances 2024, entérine la généralisation du compte financier unique (CFU) à l'ensemble des budgets (sous instruction M57/M4) au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

## 2. L'ANALYSE RETROSPECTIVE

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

## Détail des dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 07/03/2024  
 Reçu en préfecture le 07/03/2024  
 Publié le  
 ID : 030-200039543-20240305-2024\_22-DE



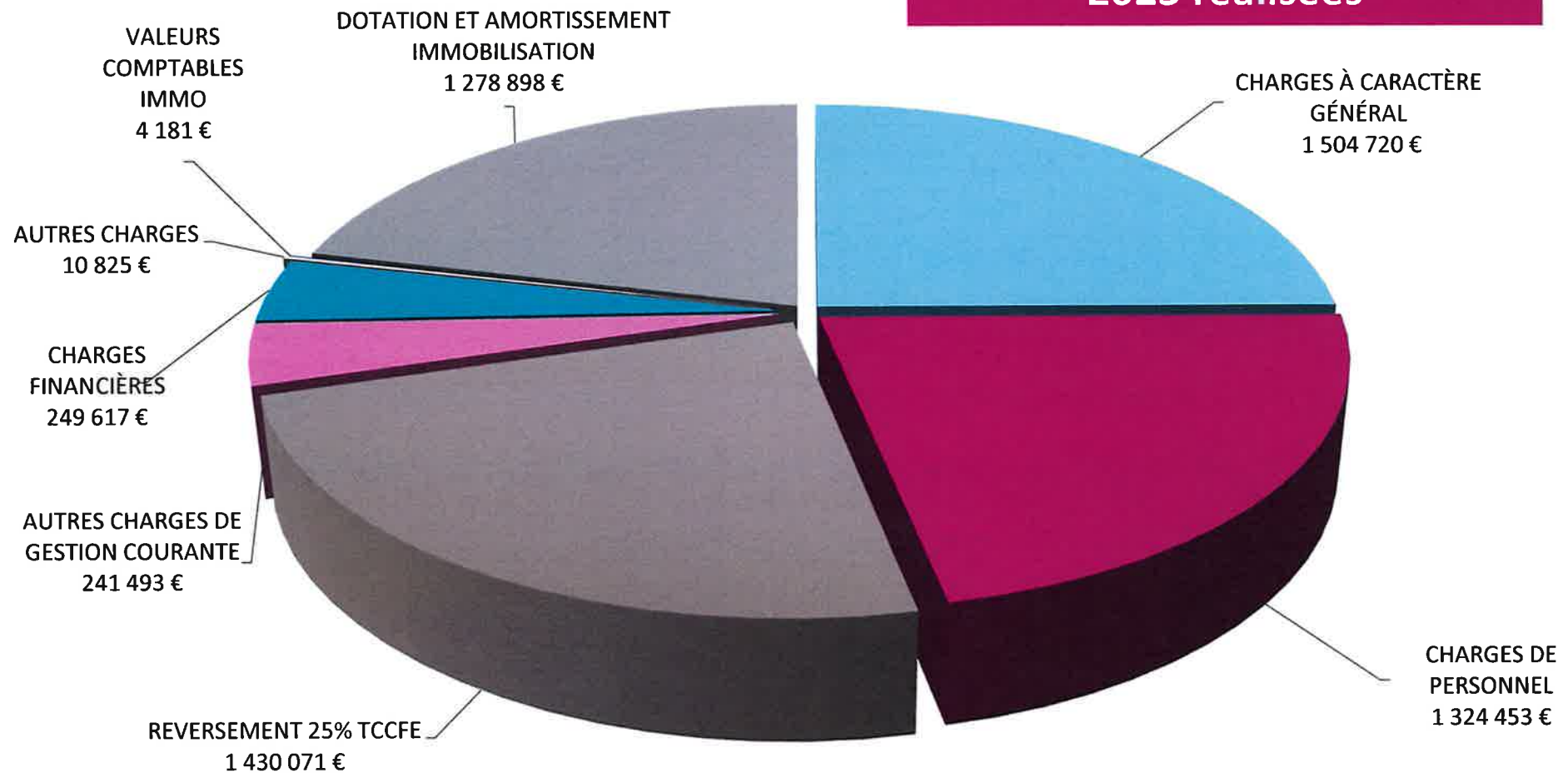
### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

CHAPITRE	LIBELLES	REALISES 2022	BUDGET 2023	REALISES 2023	OBSERVATIONS
11	Charges à caractère général	1 137 653 €	1 817 420 €	1 504 720 €	Dont : 301 708 € pour les frais de maintenance EP du secteur 7, pris en charge à 100 % par les communes concernées 429 777 € de frais d'électricité des IRVE 96 590 € de frais d'études (DIAG EP – SEM et ENR)
12	Charges de personnel	1 125 360 €	1 412 064 €	1 324 453 €	Recrutements détail diapositives 11 et 12.
14	Reversement 25% TCCFE	1 088 499 €	1 644 135 €	1 430 071 €	Lié à la taxe sur l'électricité encaissée.
65	Autres charges de gestion courante	195 235 €	263 090 €	241 493 €	Licences informatiques, Indemnités et frais liés au mandat des élus, subventions aux associations.
66	Charges financières	282 950 €	250 617 €	249 617 €	Intérêts de la dette + Quote-part des emprunts repris.
67	Autres charges	6 927 €	11 000 €	10 825 €	Titres annulés sur exercices antérieurs
023	Virement à la section d'investissement		7 456 090 €		Prévision au 023, réalisation au 1068 en recette d'investissement l'année N+1.
042	Valeurs comptables Immo			4 181 €	
	Dotation et amortissement immobilisation	970 833 €	1 349 250 €	1 278 898 €	Dont 15 110 € d'écritures d'ordre liées à la sortie d'une borne de recharge (prévisions au chapitre 024 de la section d'investissement qui permet l'ouverture systématique des crédits aux articles concernés.
		4 807 457 €	14 203 666 €	6 044 258 €	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Détail des dépenses de fonctionnement

## Dépenses de fonctionnement 2023 réalisées





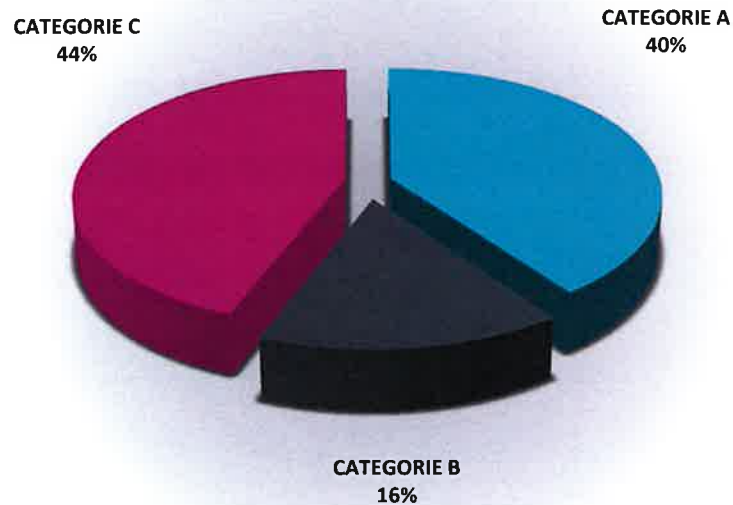
## LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31/12/N	2020				2021				2022				2023			
Catégorie	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Titulaires	4	2	11	17	4	3	9	17	4	3	10	17	4	3	11	18
Contractuels	4	1		5	5	1		6	5	1		6	6	1		7
Contrat aidé	0				1											
Total effectif	8	3	11	22	9	4	10	23	9	4	10	23	10	4	11	25
Masse salariale	1 084 559,00 €				1 244 989,00 €				1 125 359,89 €				1 324 453,25 €			
Temps hebdo	40 h				40 h				40 h				40 h			
Avantages sociaux																
Participation	3 120 € 13 x 20,00 € x 12				3 600 € 15 x 20,00 € x 12				3 360 € 14 x 20,00 € x 12				3 600 € 15 x 20,00 € x 12			
Santé/mois/agent																
Participation	2 640 € 10 x 22,00 € x 12				2 904 € 11 x 22,00 € x 12				2 376 € 9 x 22,00 € x 12				2 640 € 10 x 22,00 € x 12			
Prévoyance /mois/agent																
CNAS/an	4 165,80 €				5 010,27 €				4 936,07 €				5 925,40 €			
Association du personnel	1 520,00 €				1 600,00 €				1 680,00 €				1 840,00 €			

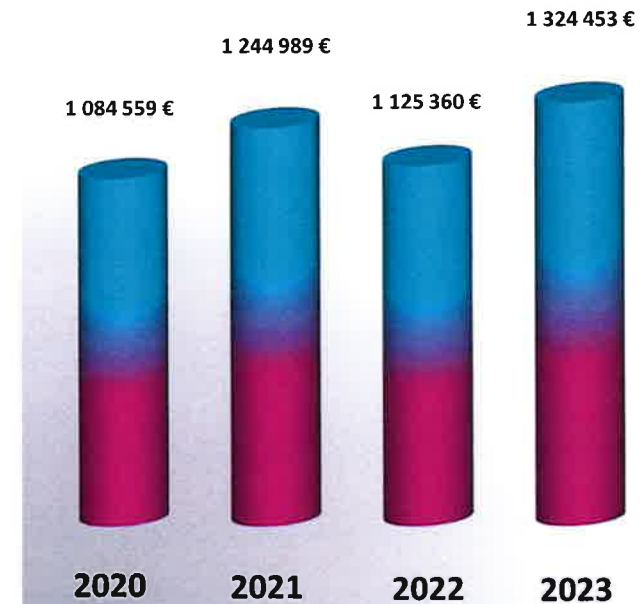


# LES RESSOURCES HUMAINES

Part de l'effectif  
au 31/12/2023  
(par catégorie)



Evolution de la masse  
salariale  
de 2020 à 2023



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Détail des recettes de fonctionnement



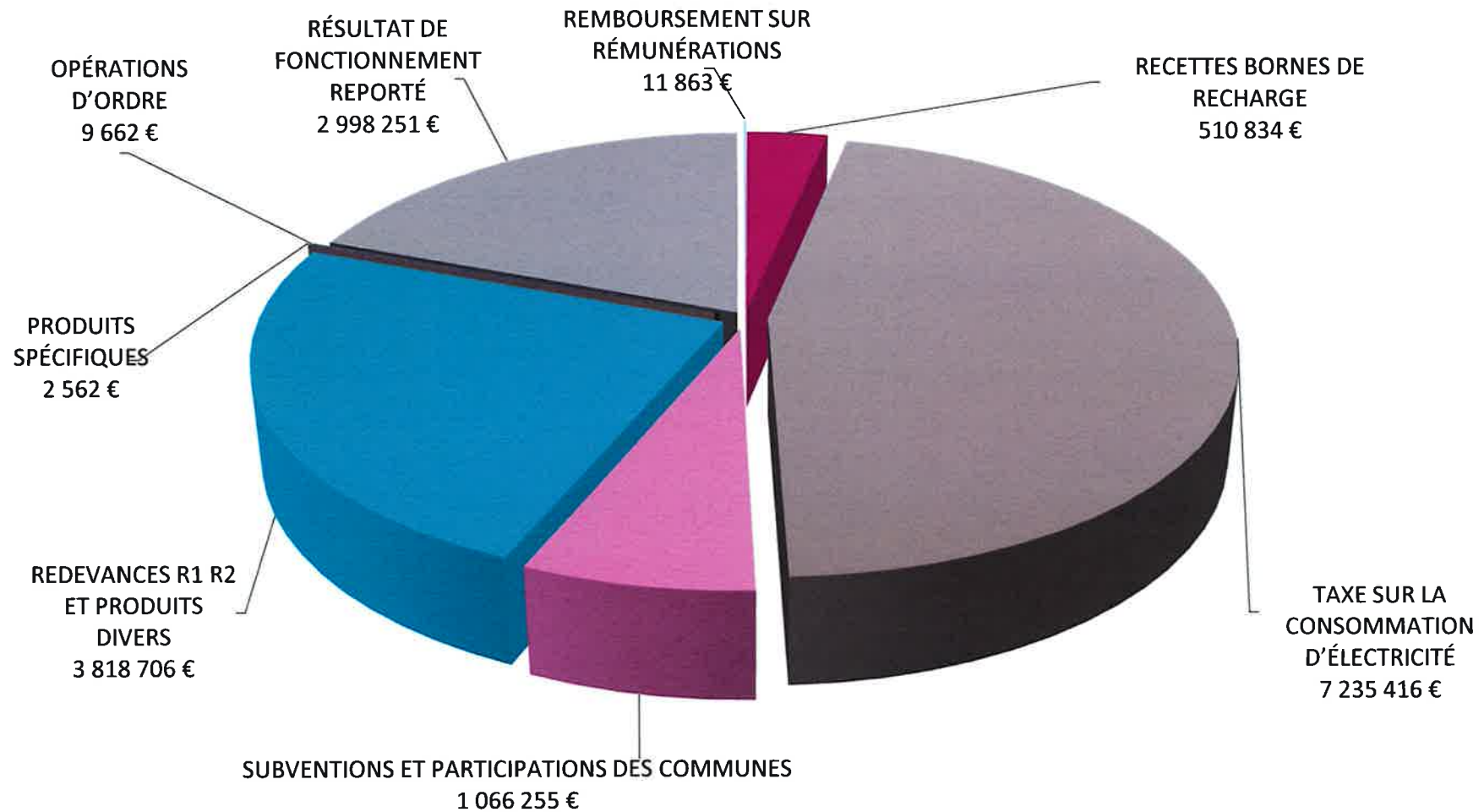
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

CHAPITRE	LIBELLES	REALISES 2022	BUDGET 2023	REALISES 2023	OBSERVATIONS
13	Remboursement sur rémunérations	27 762 €	11 863 €	11 863 €	Remboursements ACTEE
70	Recettes bornes de recharge	346 697 €	400 000 €	510 834 €	En nette progression.
73	Taxe sur la consommation d'électricité	5 545 827 €	6 202 000 €	7 235 416 €	Année exceptionnelle avec un encaissement sur 2023 du 4 <sup>e</sup> T 2022 et les régularisations des fournisseurs d'électricité sur 2022.
74	Subventions et participations des communes	1 146 961 €	1 240 100 €	1 066 255 €	Participations des communes aux frais de maintenance du secteur 07 – Contribution des communes aux frais d'investissement – FCTVA – ADEME pour étude hydrogène et FNCCR (actée) – Contribution des communes du secteur 11 au remboursement de la dette de l'ancien SIE DU VISTRE.
75	Redevances R1 R2 et produits divers	3 143 417 €	3 343 624 €	3 818 706 €	Dont une régularisation du R1 par ENEDIS de + 300 000 €.
77	Produits spécifiques	101 691 €	0 €	2 562 €	
042	Opérations d'ordre	6 941 €	7 831 €	9 662 €	Amortissement remboursement études abandonnées et cession bornes.
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 558 975 €	2 998 251 €	2 998 251 €	
		<b>12 884 583 €</b>	<b>14 203 669 €</b>	<b>15 653 549 €</b>	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Détail des recettes de fonctionnement

## Recettes de fonctionnement 2023 réalisées



## FACE

### Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification

### Evolution des dotations au TE GARD

La dotation du CAS FACE 2024 pour le département du Gard n'est pas connue au jour de l'élaboration de ce rapport. Elle s'élevait pour 2023 à 4 897 300 € pour le département.

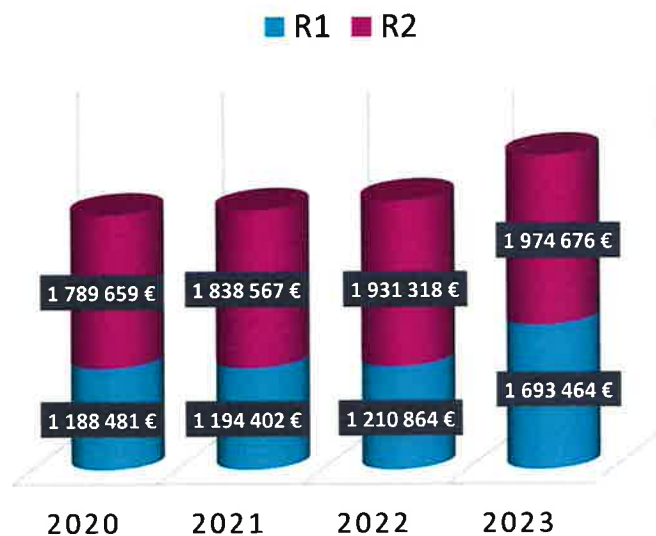
Les aides du Compte d'Affectation Spéciale **sont réparties par département** sous forme de **dotations affectées à l'électrification rurale**, selon certains critères (nombre de départs mal alimentés, stock de réseau aérien, linéaires de réseaux en fils nus...). Cette répartition se fonde sur **les évaluations des besoins en travaux d'électrification rurale par département réalisée tous les deux ans**. Cette inventaire a été réalisé en 2023.

PERIODE	FACE AB Renforcement	FACE EXT Extension	FACE C Enfouissement	FACE S Sécurisation	FACE AI Intempéries	FACE MDE	FACE ENR	TOTAL
2022	3 278 000 €	614 000 €	366 000 €	578 000 €		108 000,00	64 000,00	5 008 000 €
2023	3 191 600 €	589 800 €	563 200 €	552 700 €		0,00	0,00	4 897 300 €
var2022 VS 2023	-86 400 €	-24 200 €	197 200 €	-25 300 €				-110 700 €
var2022 VS 2023	-2,64%	-3,94%	53,88%	-4,38%				-2,21%

Pour 2023, les dossiers pour le FACE MDE sont arrivés tardivement et basculeront sur 2024.  
 Pour le FACE ENR, il n'y a pas eu de nouvelles demandes.

## CONCESSION R1 & R2

La part de la Redevance prévisionnelle dite de Fonctionnement (R1) devrait atteindre un montant d'un peu plus de 1 300 000 € en 2024, son montant croissant naturellement du fait de la dynamique démographique du département et de l'augmentation prévisible du linéaire de réseau, deux composantes de l'assiette de calcul de R1.



## REDEVANCES DE CONCESSION HT

En €	2020	2021	2022	2023
R1	1 188 481 €	1 194 402 €	1 210 864 €	1 376 048 €
R2	1 789 659 €	1 838 567 €	1 931 318 €	1 974 676 €
Total	2 978 140 €	3 032 969 €	3 081 131 €	3 668 140 €

La part de la Redevance dite d'Investissement (R1), à fait l'objet en 2023 d'une régularisation par ENEDIS sur les années 2019 à 2022 à hauteur de 317 416 € suite à un contrôle de gestion qui a montré une erreur de calcul en 2018, lors du renouvellement du contrat de concession. Le montant calculé a été proratisée selon le montant payé au lieu de la valeur calculée, ainsi le Syndicat aurait dû percevoir le montant maximal de la redevance R1 dès 2019. Ainsi, au total sur 2023, ENEDIS à versé au titre de la redevance R1 : 1 693 464 €.

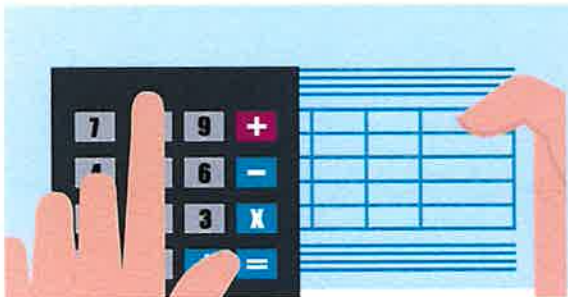
Rappelons que R2 intègre uniquement les travaux mandatés par l'autorité concédante. L'investissement en fonds propres génère 0,48 de redevance R2 l'année N+2 (moyenné sur 5 ans).

Le terme I intègre quant à lui le montant total HT mandaté les dépenses d'investissement permettant de mettre en œuvre, pour le réseau public de distribution concédé, les dispositions légales relatives à la transition énergétique, et permettant notamment de différer ou d'éviter le renforcement de celui-ci.

## TCFE

### Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

### Evolution du montant de la Taxe perçue (€)



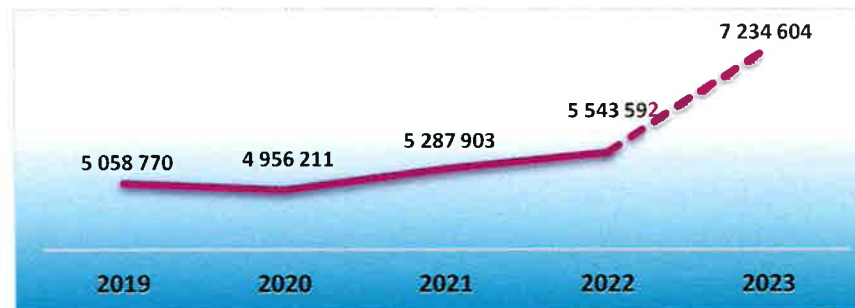
Instaurée au 1er janvier 2011 dans le cadre de la Loi NOME, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité est une fiscalité indirecte dont le champ d'application concerne l'électricité livrée à un Point de livraison pour un utilisateur final, soit en tant que particulier ou professionnel. Cette taxe est directement appliquée sur la facture d'électricité de l'utilisateur.

Le produit brut de cette taxe qui constitue une ressource propre du Syndicat s'est monté exceptionnellement cette année, à plus de 7 M€ (versement de 15 mois).

L'article 54 de la loi de finances pour 2021 réforme la taxation de la consommation d'électricité. Il supprime progressivement les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE). Cette suppression s'étale sur quatre années.

Depuis 2021, la TCCFE conserve la même dénomination mais devient une majoration de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

En 2023, les collectivités bénéficiaires de la TCCFE perçoivent une part communale de la TICFE dont le montant est calculé à partir du produit perçu en 2022 (augmenté de 1% pour les syndicats) auquel est appliqué l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre 2020 et 2021 et, lorsque le coefficient appliqué en 2022 était inférieur à la valeur maximum (8,5), au rapport entre le coefficient maximum et le coefficient effectivement appliqué.



**Sur l'année 2023, il a été comptabilisé, non seulement les avances mensuelles de la Direction Générale des Finances, mais également le 4e trimestre 2022 et les régularisations faites par les fournisseurs d'électricité sur les consommations antérieures au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.**

**Le montant versé par la Direction Générale des Finances au titre de 2023 s'est élevé à 5 688 621 €.**

TVA

## Le budget 2023

est retracé en HT  
pour deux  
activités  
assujetties  
à la TVA :



Bornes de recharge pour véhicules électriques qui ont donné lieu à :

- **593 741 €** de dépenses réelles mandatées en section de fonctionnement
- **410 655 €** de dépenses réelles mandatées en dépenses d'investissement
- **420 722 €** de titres émis en HT sur la section de fonctionnement



Les travaux liés à l'électrification rurale ont donné lieu à :

- **9 031 097 €** mandatés en HT
- **1 974 676 €** titrés en HT (uniquement Redevance R2 soumise à TVA).

En 2023, les services fiscaux ont reversé 1 840 971 € de TVA.

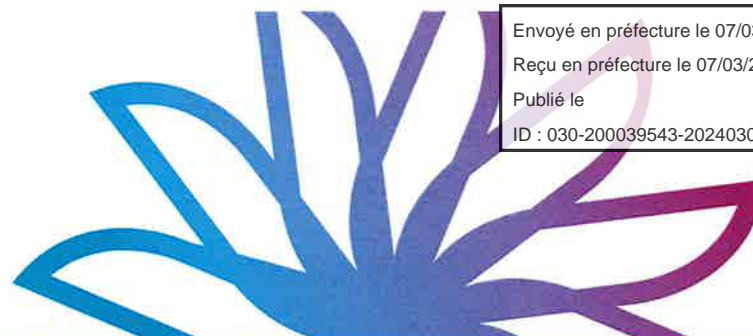
## RECAPITULATIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES	REALISE 2022	REALISE 2023
Recettes de fonctionnement	12 884 583 €	15 653 548 €
Dépenses de fonctionnement	4 807 457 €	6 044 259 €
Résultat	8 077 127 €	9 609 289 €
Part à affecter en section d'investissement au 1068	5 078 876 €	2 708 052 €
Excédent dégagé	2 998 251 €	6 901 237 €



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Détail des dépenses d'investissement



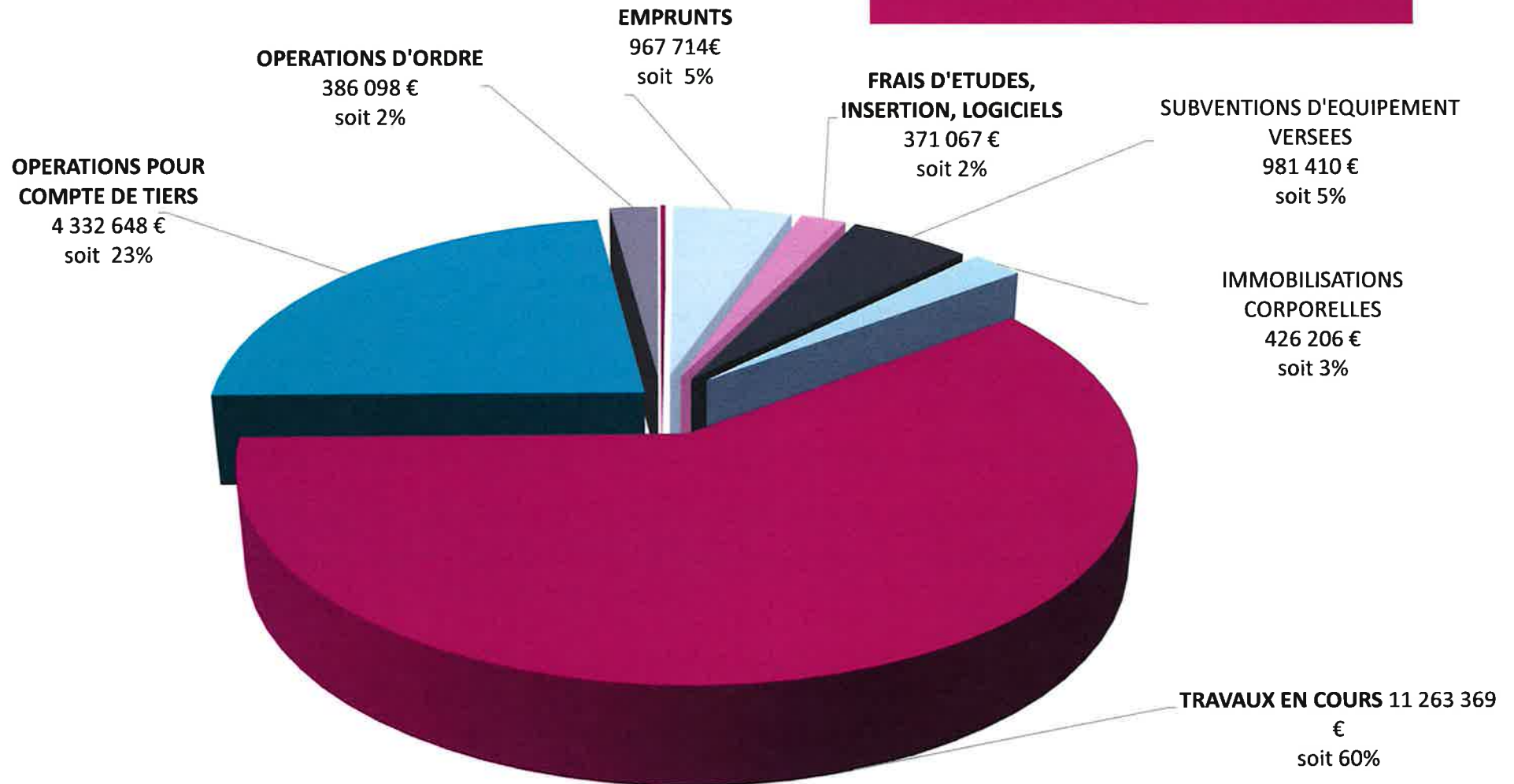
## DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

CHAPITRE	LIBELLES	REALISES 2022	BP 2023	REALISES 2023	RESTES A REALISER	OBSERVATIONS
13	Remboursement aux communes	20 687 €	69 580 €	37 475 €	1 997 €	Dans le cas d'un trop versé sur acompte.
16	Emprunts	1 048 111 €	967 714 €	967 714 €	0 €	Capital de l'emprunt.
20	Frais d'études, insertion, logiciels	388 764 €	819 683 €	371 067 €	193 699 €	Montant à intégrer au 2315 en cas de réalisation des travaux où amorti si abandon de l'opération.
204	Subventions d'équipements versées	1 940 505 €	2 836 812 €	981 410 €	1 590 916 €	Subventions versées pour l'éclairage public.
21	Immobilisations en cours	621 823 €	1 719 757 €	426 206 €	975 059 €	Implantation de nouvelles bornes + travaux du G3 du secteur 7 (travaux ponctuels de rénovation dans le cadre du contrat de maintenance) + travaux bureaux.
23	Travaux en cours	10 726 732 €	34 677 180 €	11 263 369 €	18 746 157 €	Avec totalité des travaux EP financés avec l'avance remboursable (intracting).
27	Titres immobilisés	310 €			-	
4581	Opérations pour compte de tiers	4 771 818 €	12 140 224 €	4 332 648 €	6 952 040 €	Concerne 633 opérations (376 TELECOM et 257EP) sous convention de mandat.
040	Operations d'ordre entre sections	6 941 €	7 831 €	10 498 €		7 831€ d'amortissements des participations communes sur études abandonnées et 2 667 € de cession de bornes.
041	Créances sur transfert de droit	258 512 €	465 071€	375 600 €	0 €	Intégration des études aux travaux.
001	SOLDE D'EXECUTION	441 748 €				
	<b>TOTAL</b>	<b>20 225 952 €</b>	<b>53 703 852 €</b>	<b>18 765 986 €</b>	<b>28 459 868 €</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail des dépenses d'investissement

### Dépenses d'investissement 2023 réalisées



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Détail des recettes d'investissement

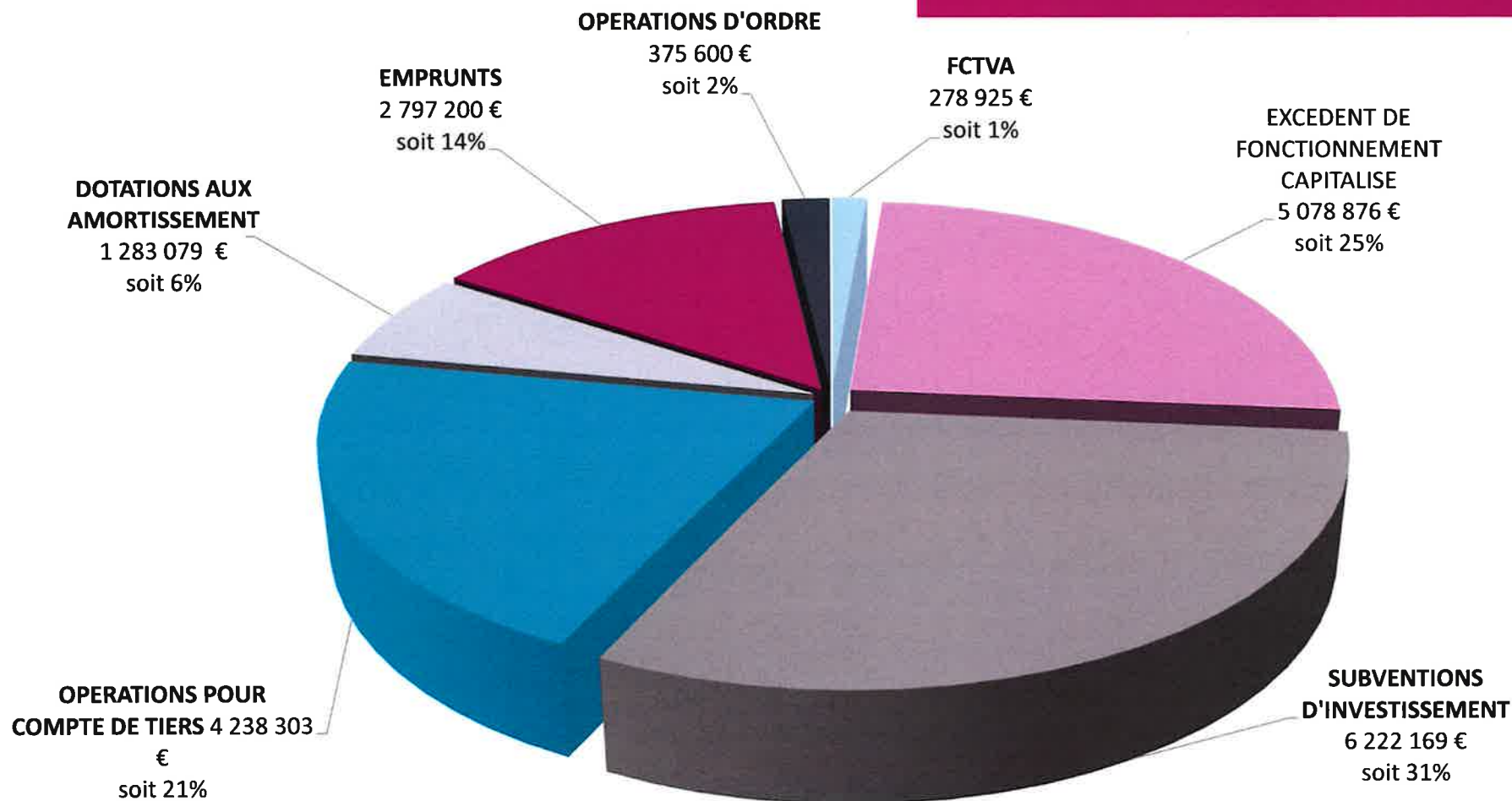
## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023

CHAPITRE	LIBELLES	REALISES 2022	BP 2023	REALISES 2023	RESTES A REALISER	OBSERVATIONS
10	FCTVA	226 838 €	280 829 €	278 925 €	-	Dotation perçue sur la TVA des travaux d'éclairage public réalisés en MOA.
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 520 823 €	5 078 876 €	5 078 876 €	-	Résultat de l'exercice 2022 capitalisé en 2023 pour combler le déficit d'investissement de 2022.
13	Subventions d'investissement	9 866 647 €	21 263 360 €	6 222 169 €	14 316 155 €	FACE, Article 8, FEDER, Advenir, PNC et participations des communes.
16	Emprunt	0 €	5 286 400 €	2 797 200 €	2 489 200 €	Avance de trésorerie remboursable (intracting) versée en deux fois.
23	Remboursement sur travaux	2 065 €	0 €	19 324 €	-	Remboursement sur travaux annulés.
024	Produit de cession	0 €	12 000 €	0 €	-	Chapitre permettant l'ouverture des crédits en cas de cession.
4582	Opérations pour compte de tiers	4 917 534 €	10 974 676 €	4 238 303 €	5 880 837 €	Concerne 633 opérations (376 TELECOM et 257EP) sous convention de mandat.
021	Virement de la section fonctionnement	0 €	7 456 090 €	0 €	-	En fonction du résultat de l'année N-1 en prévision uniquement.
040	Dotations aux amortissements et cession	970 833 €	1 349 250 €	1 283 079 €	-	Contrepartie du chapitre 042 de la section de fonctionnement.
041	Opérations d'ordre	258 512 €	579 397 €	375 600 €	-	Contrepartie du chapitre 041 des dépenses d'investissement.
001	Solde exécution section investissement		1 537 300 €	1 537 300 €		
<b>TOTAL</b>		<b>21 763 252 €</b>	<b>52 444 720 €</b>	<b>21 830 775 €</b>	<b>22 686 192 €</b>	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Détail des recettes d'investissement

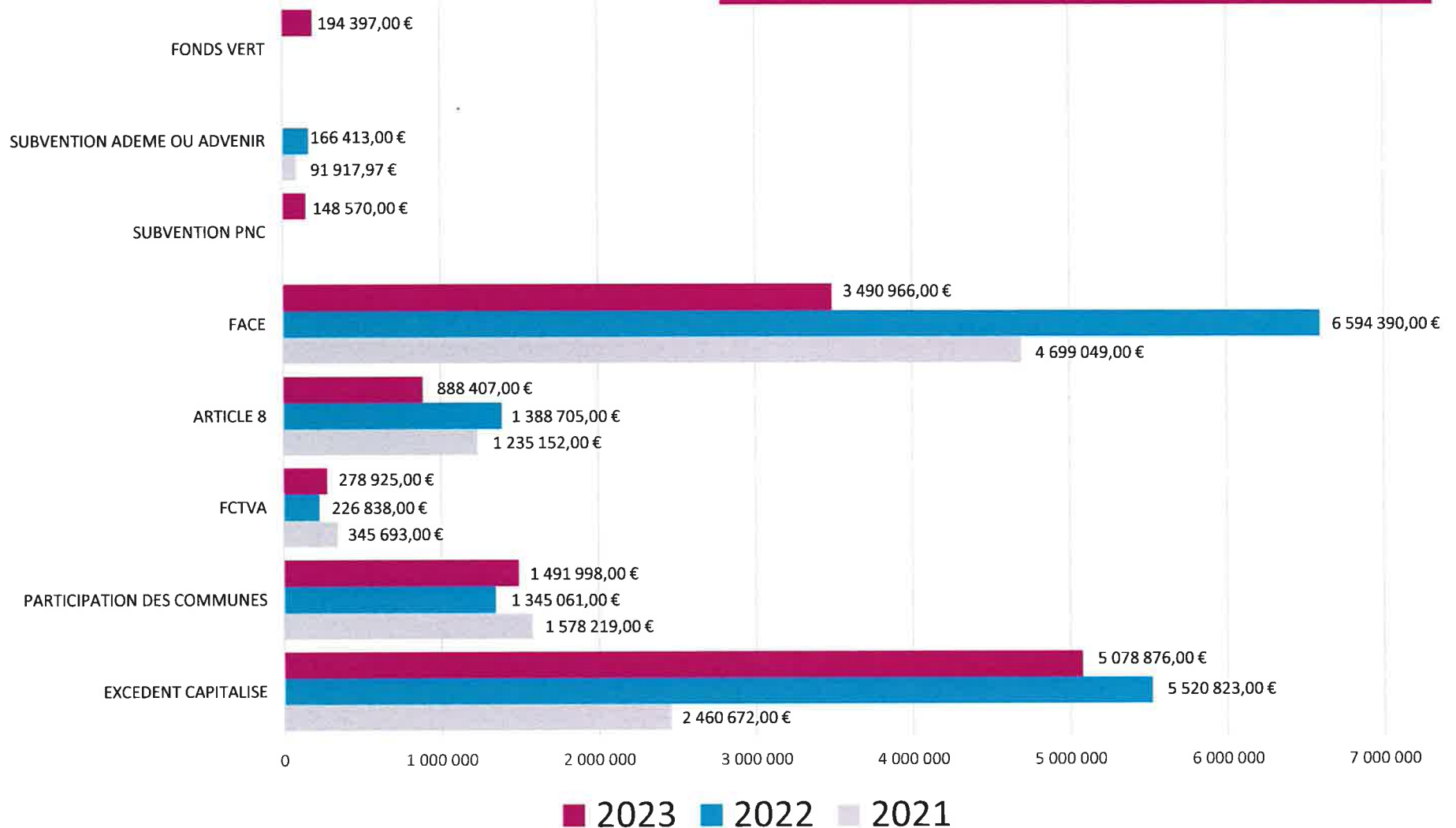
## Recettes d'investissement 2023 réalisées



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Evolution des recettes d'investissement

## Evolution de l'encaissement des recettes d'investissement 2023



## ZOOM IRVE

# Point sur l'activité bornes de recharge assujettie à TVA

Le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage de 169 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Par l'intermédiaire d'un marché de travaux exploitation (BOUYGUES, dans le cadre de REVEO), le Territoire d'Énergie GARD-SMEG gère l'implantation des bornes de recharge, la maintenance curative et préventive, les contrats d'électricité, la supervision et l'assurance des bornes de recharge.

Sur 2023, on recense 74 652 sessions de recharge pour un total de 1,2 M de kWh distribués.

En juillet 2023, la Préfecture a validé le schéma directeur des IRVE qui propose le plan de déploiement public-privé aux horizons 2025-2028 (environ 4 000 points de charge en 2028).



## ZOOM IRVE

Tableau de répartition  
des dépenses et des recettes

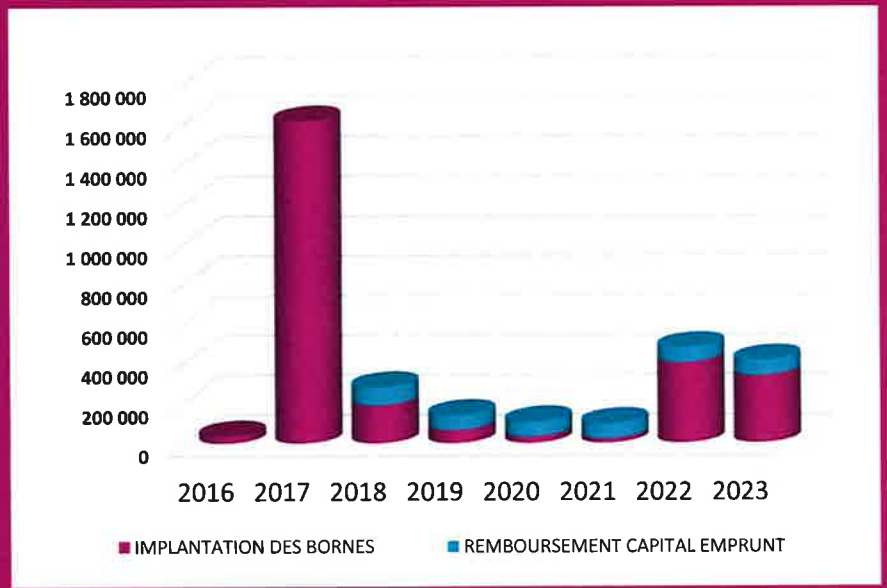
LIBELLE DES DEPENSES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	RAR RECETTES	DEPENSES	RAR DEPENSES
RECETTES BORNES DE RECHARGE	510 833,84					
PARTICIPATION COMMUNES	85 888,00					
REMBOURSEMENT ASSURANCES	2 854,11					
ELECTRICITE		429 777,47				
DEPLACEMENT - TRAVAUX DIVERS		43 580,00				
MAINTENANCE		98 625,12				
ASSURANCES		15 774,59				
COMMUNICATIONS		430,00				
COTISATIONS AVERE		2 000,00				
CHARGES DE PERSONNEL		19 528,34				
INTERETS EMPRUNTS		3 553,76				
<b>Sous Total</b>	<b>599 575,95</b>	<b>613 269,28</b>				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		249 111,67				
IMMOBILISATIONS CEDEES		4 181,12				
DIFFERENCE SUR REALISATIONS	1 831,01					
TRAVAUX IMPLANTATION					337 097,86	1 260 259,39
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT					73 557,60	
MOINS VALUE SUR CESSION					2 667,24	
SUBVENTIONS ADVENIR				145 800,00		
SUBVENTION DYNEFF			0,00	60 000,00		
SUBVENTIONS FACE			117 168,00	759 461,00		
PARTICIPATION COMMUNES			34 213,58	177 617,00		
<b>Sous Total</b>			<b>1 082 878,00</b>		<b>1 673 582,09</b>	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			249 111,67			
CESSIONS			4 181,12			
PLUS VALUE SUR CESSION						
<b>TOTAL</b>	<b>599 575,95</b>	<b>866 562,07</b>	<b>1 336 170,79</b>	<b>0,00</b>	<b>413 322,70</b>	<b>1 260 259,39</b>
<b>TOTAL AVEC RAR</b>			<b>1 336 170,79</b>		<b>1 673 582,09</b>	



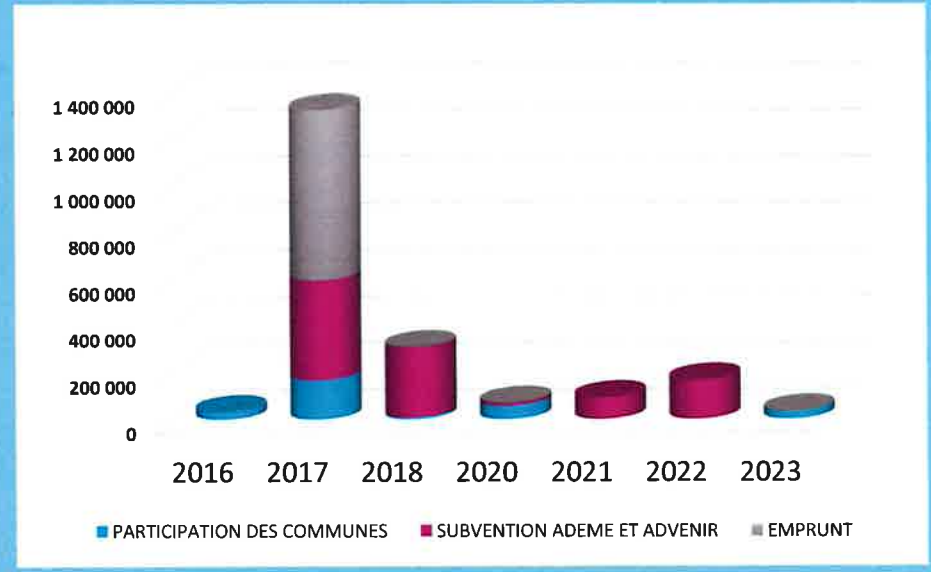
# ZOOM IRVE

## Section d'investissement

### Dépenses d'investissement



### Recettes d'investissement



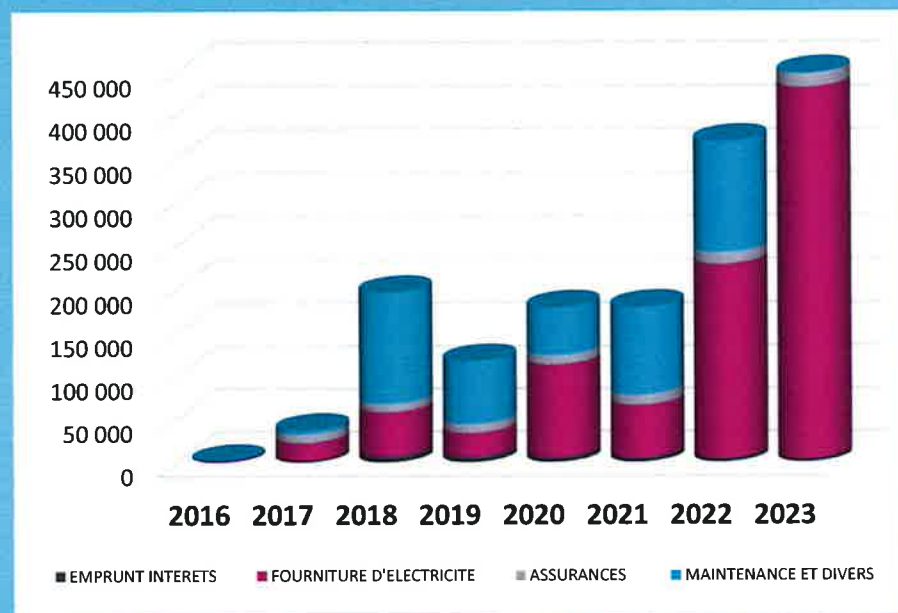




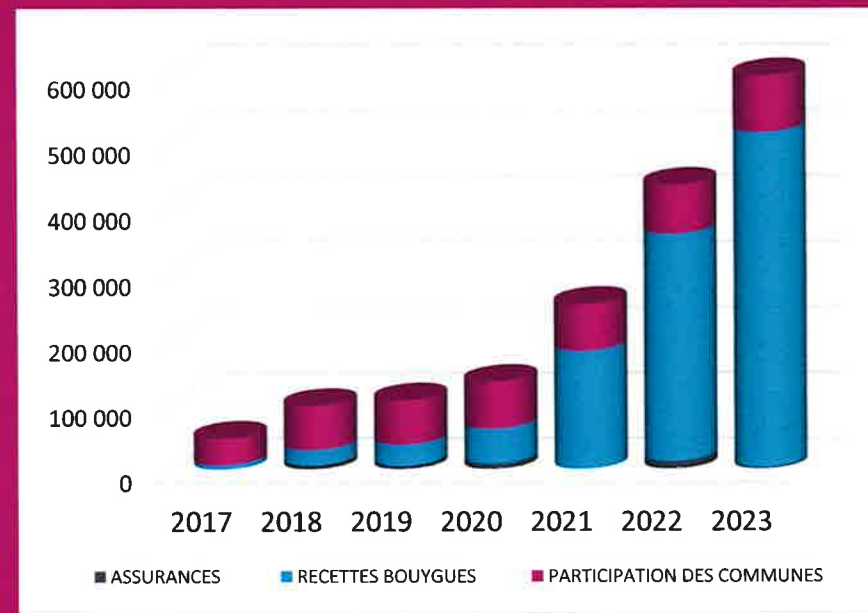
## ZOOM IRVE

### Section fonctionnement

#### Dépenses de fonctionnement



#### Recettes de fonctionnement



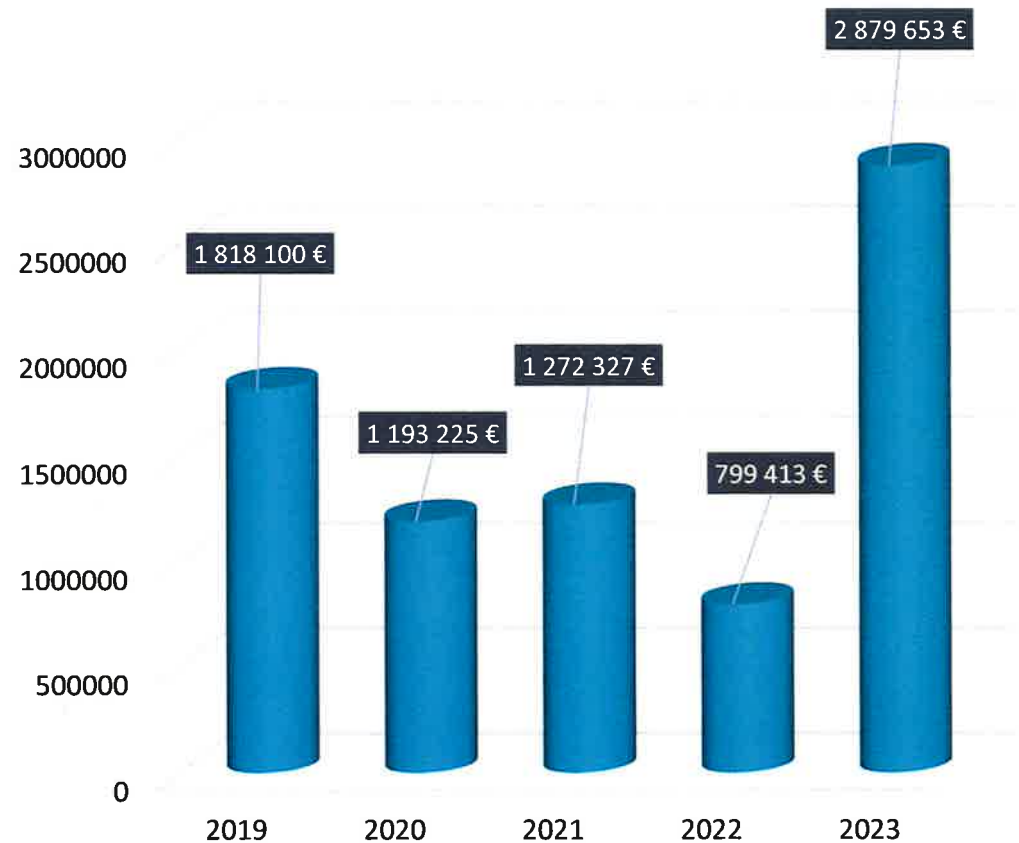
## ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

### Niveau de réalisations des Travaux EP compétence SMEG (TTC)



**89 communes ont transféré la  
compétence travaux neufs EP**

Environ 3 M€ de travaux mandatés en 2023 dans  
le cadre de la compétence du territoire d'Énergie  
GARD-SMEG subventionnés en partie par du  
Fonds vert.



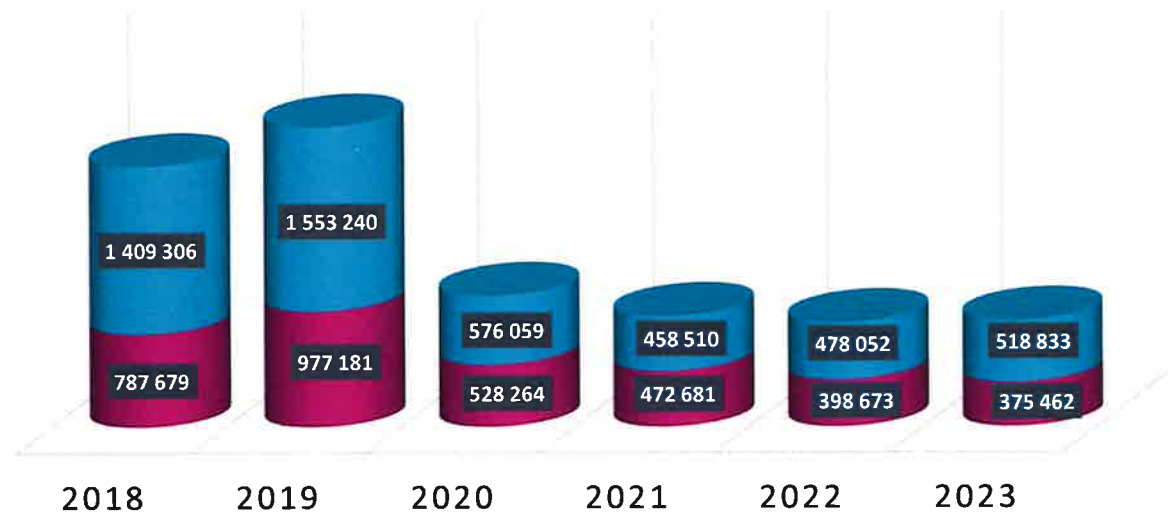
## ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC



### PROGRAMMES DES SUBVENTIONS ACCORDEES

**EPHMOA :**  
travaux réalisés sous maîtrise  
d'ouvrage communale.

**EPC :**  
travaux réalisés par TE30 sous  
maîtrise d'ouvrage déléguée.



# 3. L'ÉPARGNE ET LA DETTE

## NIVEAU GENERAL DES REALISATIONS

**(hors résultat reporté)**  
*toutes sections confondues*

L'exécution du budget 2023 (hors résultats reportés) fait ressortir les éléments d'équilibre suivants :

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (HORS CHARGES FINANCIÈRES)</b>	<b>12 645 636 €</b>
Dépenses de fonctionnement (hors charges financières)	- 4 500 738 €
<b>EPARGNE DE GESTION COURANTE</b>	<b>8 144 898 €</b>

L'excédent dégagé de la section de fonctionnement que l'on appelle épargne de gestion, permet de financer le remboursement de la dette et participer au financement des investissements.

<b>EPARGNE DE GESTION COURANTE</b>	<b>8 144 898 €</b>
Charges financières	- 249 617 €
Produits financiers	2 562 €
Charges exceptionnelles	- 10 825 €
Produits financiers exceptionnels	9 662 €
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>7 896 679 €</b>

<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>7 896 679 €</b>
Remboursement en capital de la dette	- 967 714 €
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>6 928 965 €</b>

La dette restante au 31/12/2023 s'élève à 9 237 964 € dont 2 797 200 € d'avance remboursable (le solde de 2 489 200 € sera versé en 2024). La capacité de désendettement du Territoire d'Énergie GARD-SMEG en 2023 est de 1,17 révélant un très bon ratio de solvabilité financière.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (toutes sections confondues et hors résultats reportés)

<b>DEPENSES RELLES</b>	23 141 068 €	<b>RECETTES REELLES</b>	31 280 433 €
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	1 669 177 €	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	1 668 340 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	24 810 245 €	<b>TOTAL RECETTES</b>	32 948 773 €
<b>CREDITS OUVERTS</b>	67 907 521 €	<b>CREDITS OUVERTS</b>	67 907 521 €
<b>TAUX D'EXECUTION</b>	37%	<b>TAUX D'EXECUTION</b>	49%

## LA DETTE

Elle a donné lieu  
au paiement de :

- 967 714 € au titre de l'amortissement du capital contre **1048 111 € en 2023**.
- 147 686 € au titre des intérêts et 102 931 € de quote-part des emprunts repris, soit un total de 250 617 € contre **282 950 € en 2023**,

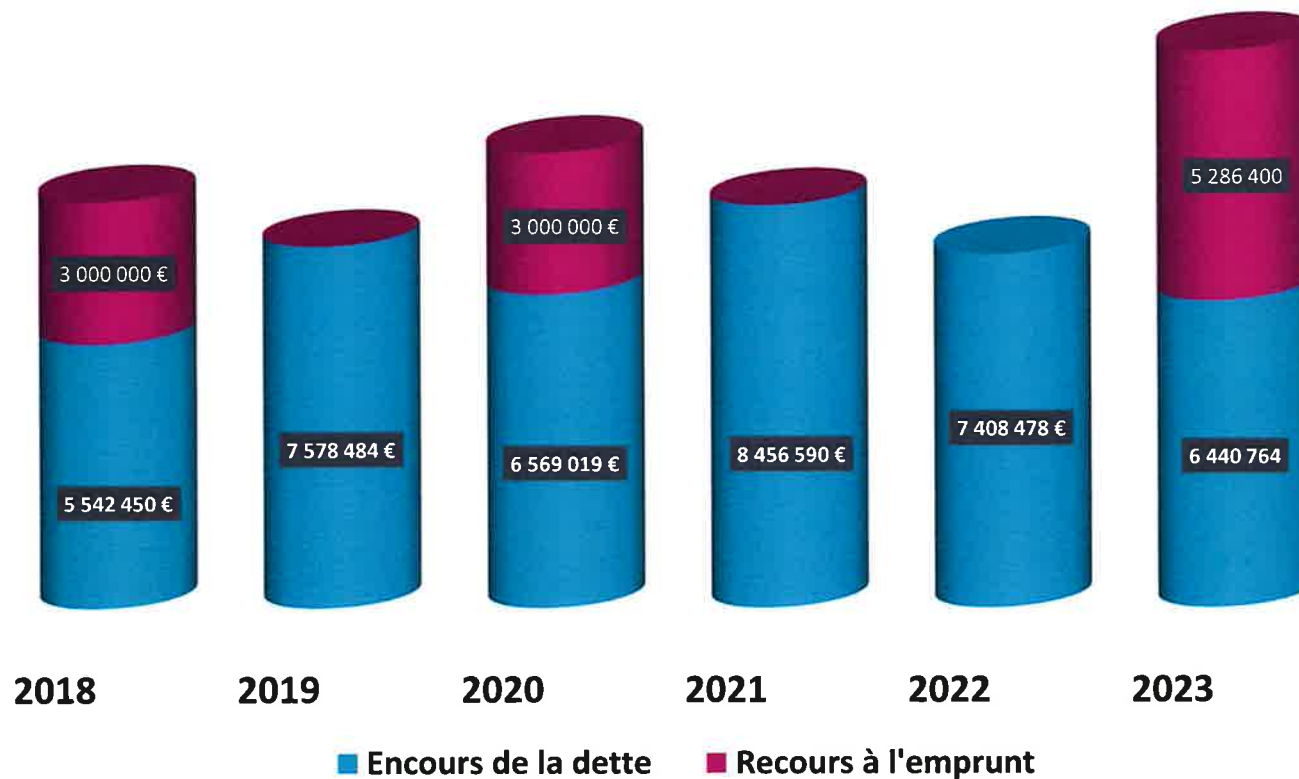
**Soit au total une annuité de  
1 218 331€ pour 2023  
contre 1 332 061 € en 2022**

## Evolution de l'annuité de la dette à fin 2023



## LA DETTE

### Evolution de l'encours de la dette et du recours à l'emprunt



## LA DETTE



### Le Syndicat gère au total :

- 20 contrats d'emprunts auprès de la Caisse de financement Local, de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole pour les anciens Syndicats Primaires d'Electrification rurale.
- 4 contrats d'emprunts auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne pour l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électrique et l'éclairage public.
- 1 avance remboursable a été souscrite auprès de la Banque des Territoires fin 2022 d'un montant de 5 286 400 € (à verser en deux fois) dont le remboursement commencera au versement du solde en 2024.

DATE	CAPITAL RESTANT HORS AVANCE	CAPITAL RESTANT AVEC AVANCE
01/2024	6 440 764 €	11 727 164 €
01/2025	5 478 341 €	10 541 101 €
01/2026	4 530 689 €	9 150 199 €
01/2027	3 631 855 €	7 804 792 €
01/2028	2 742 433 €	6 465 447 €
01/2029	1 987 509 €	5 257 226 €
01/2030	1 674 241 €	4 487 260 €
01/2031	1 360 713 €	3 713 609 €
01/2032	1 112 235 €	3 001 558 €
01/2033	860 720 €	2 282 993 €
01/2034	606 101 €	1 557 821 €
01/2035	348 308 €	825 946 €
01/2036	166 566 €	166 566 €
01/2037	114 694 €	114 694 €
01/2038	94 913 €	94 913 €
01/2039	74 207 €	74 207 €
01/2040	52 535 €	52 535 €
01/2041	29 851 €	29 851 €
01/2042	6 107 €	6 107 €



## LES RESULTATS

### *Le résultat de l'exercice 2023*

Le résultat (hors report) dégage un excédent de **8 139 365 €**, réparti comme suit :

- 6 611 039 € pour la section de fonctionnement
- 1 528 326 € pour la section d'investissement

L'excédent global de clôture qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à **12 674 915 €**, réparti comme suit :

- 9 609 289 € pour la section de fonctionnement
- 3 065 626 € pour la section d'investissement

Cet excédent global correspond, en comptabilité budgétaire, au fonds de roulement du Territoire d'Énergie GARD-SMEG et s'analyse comme la somme des excédents définitifs. Compte-tenu du solde négatif des restes à réaliser en investissement de 5 773 678 €, le besoin de financement de la section d'investissement doit être arrêté à **2 708 052 €**.

Ainsi après l'affectation de cette somme à partir de l'excédent global de fonctionnement, le **disponible réel dégagé à la clôture de l'exercice 2023 s'établit à 6 901 237 €**.

## LES RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET 2023

RUBRIQUES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022	1 537 299,71 €	8 077 126,86 €	9 614 426,57 €
Recettes de l'exercice 2023	20 293 475,78 €	12 655 297,65 €	32 948 773,43 €
Dépenses de l'exercice 2023	18 765 149,47 €	6 044 258,92 €	24 809 408,39 €
Balance des opérations de l'exercice 2022	1 528 326,00 €	6 611 039,00 €	8 139 365,00 €
Part affectée à l'investissement en 2023		5 078 876,13 €	5 078 876,13 €
Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2023	3 065 626,02 €	9 609 289,45 €	12 674 915,00 €



# PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 HORS RESTES A REALISER

				REALISES PRINCIPAL ELECTRICITE	REALISES ANALYTIQUE ACTEE - GAE - CEE - SEM	REALISES BUDGET ANALYTIQUE ECLAIRAGE PUBLIC	REALISES ANALYTIQUE IRVE	TOTAL REALISES 2023
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	459 797,26	91 053,63	363 681,84	590 187,18	1 504 719,91
		012	CHARGES DE PERSONNEL	1 155 203,49	96 424,64	53 296,78	19 528,33	1 324 453,24
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE	194 759,19	27 720,00	19 013,98		241 493,17
		66	CHARGES FINANCIERES	207 756,46		38 307,13	3 553,76	249 617,35
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 825,28				10 825,28
		73	REVERSEMENT DE FISCALITE	1 324 887,03	105 184,23			1 430 071,26
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					0,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 029 785,92			253 292,79	1 283 078,71
		<b>TOTAL</b>		<b>4 383 014,63</b>	<b>320 382,50</b>	<b>474 299,73</b>	<b>866 562,06</b>	<b>6 044 258,92</b>
	R E C E P T I V E S	013	ATTENUATION DE CHARGES		11 862,20			11 862,20
		70	SERVICES ET VENTES				510 833,34	510 833,34
		73	TAXE SUR L'ELECTRICITE	6 835 881,51		399 534,46		7 235 415,97
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	491 159,16	74 934,80	414 273,36	85 887,79	1 066 255,11
		75	PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	3 676 191,30	142 011,18		504,00	3 818 706,48
		77	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR				211,83	211,83
		77	REMBOURSEMENT ASSURANCES BORNES				2 350,11	2 350,11
		042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 830,60			1 831,01	9 661,61
		<b>TOTALE RECETTES REELLES</b>						<b>12 655 296,65</b>
		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 998 250,73				2 998 250,73
<b>TOTAL</b>		<b>14 009 313,30</b>	<b>228 868,18</b>	<b>813 807,82</b>	<b>601 618,08</b>	<b>15 653 547,38</b>		
<b>SOLDE</b>				<b>9 626 298,67</b>	<b>-91 574,32</b>	<b>339 508,09</b>	<b>-264 943,98</b>	<b>9 609 288,46</b>
I N V E S T I S S E M E N T	D E P E N S E S	13	REMBOURSEMENT AUX COMMUNES	37 061,10		414,02		37 475,12
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	402 801,08		491 355,15	73 557,60	967 713,83
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	230 847,12		140 219,82		371 066,94
		204	SUBVENTIONS VERSEES			981 410,05		981 410,05
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 519,11		48 588,78	337 097,86	426 205,75
		23	TRAVAUX EN COURS	8 383 715,77		2 879 652,96		11 263 368,73
		4581	COMPTE DE TIERS	2 348 051,86		1 984 595,57		4 332 647,43
		040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 830,60			1 831,01	9 661,61
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	375 600,01				375 600,01
	<b>TOTAL</b>		<b>11 826 426,65</b>	<b>0,00</b>	<b>6 526 236,35</b>	<b>412 486,47</b>	<b>18 765 149,47</b>	
	R E C E P T I V E S	13	SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	5 139 977,31		965 023,49	117 168,00	6 222 168,80
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			2 797 200,00		2 797 200,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, AFFECTATION	5 078 876,13		278 924,92		5 357 801,05
		23	REMBOURSEMENT SUR TRAVAUX	19 324,14				19 324,14
		4582	COMPTE DE TIERS	2 146 380,81		2 091 922,26		4 238 303,07
		021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT					0,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	158 099,35		871 686,57	253 292,79	1 283 078,71
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	375 600,01				375 600,01
		001	SOLDE D'EXECUTION	1 537 299,71				1 537 299,71
<b>TOTAL</b>		<b>14 455 557,46</b>	<b>0,00</b>	<b>7 004 757,24</b>	<b>370 460,79</b>	<b>21 830 775,49</b>		
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>				<b>2 629 130,81</b>	<b>0,00</b>	<b>478 520,89</b>	<b>-42 025,68</b>	<b>3 065 626,02</b>

# 4. LES PERSPECTIVES 2024

## EVOLUTIONS ATTENDUES ET ENJEUX PROSPECTIFS



- ENERGIE RENOUEVELABLE : création d'une SEM pour faire émerger les projets photovoltaïques.
- LA MOBILITE : déploiement complémentaire de super chargeurs, spots touristiques, complément aux best-sellers, maillage...  
Pistes de réflexions vers un nouveau modèle avec un partenariat public, privé.
- Contrat territorial Chaleur Renouvelable : pilotage pour le compte de l'ADEME d'un fonds chaleur permettant de financer les travaux de chauffage des collectivités gardoises ainsi que les entreprises. Dossier en lien avec la CCI et les Territoires.
- Travaux neufs « Eclairage Public » - Transfert de la compétence EP de nouvelles communes et mise en place d'une opération pilote sur deux communes urbaines (+ 2 000 habitants).
- Maintenance EP : mise en place au 1<sup>er</sup> Juillet de la compétence pour les communes qui l'auront décidées.
- RH : renforcement des moyens humains + GVT (glissement - vieillesse - technicité).
- PCRS (Plan de corps de rue simplifié).

# LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

## Les dépenses



### PREVISIONS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2023	PROPOSITION 2024	OBSERVATIONS
11	Charges à caractère général	1 817 420 €	4 989 421 €	Dont Electricité IRVE et secteur 7 et 2 M€ d'aide de l'ADEME pour le contrat chaleur renouvelable (équilibré en dépenses et recettes).
12	Charges de personnel	1 412 064 €	1 813 191 €	Renforcement.
14	Reversement 25% TCCFE	1 644 135 €	1 547 367 €	Directement lié à la taxe encaissée.
65	Autres charges de gestion courante	263 090 €	231 470 €	Licences informatiques – Indemnités des élus – subventions aux associations.
66	Charges financières	250 617 €	246 452 €	Intérêts de la dette + quote-part emprunts communes .
67	Autres charges	11 000 €	11 000 €	Charges exceptionnelles - Titres annulés sur exercices antérieurs.
022	Dépenses imprévues	-	-	
023	Virement à la section d'investissement	7 456 090 €	10 106 692 €	Prévision au 023, réalisation au 1068 en recette d'investissement l'année N+1.
042	Dotation et amortissement immobilisation	1 349 250 €	1 432 895 €	Dont l'amortissement des subventions inscrites au chapitre 204 de la section d'investissement.
		<b>14 203 666 €</b>	<b>20 378 488 €</b>	

# LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

## Les recettes



### PREVISIONS DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2023	PREVISIONS 2024	OBSERVATIONS
13	Remboursement sur rémunérations	11 862 €	23 031 €	ACTEE
70	Recettes bornes de recharge	400 000 €	705 834 €	
73	Taxe sur la consommation d'électricité	6 200 000 €	5 303 000 €	
74	Subventions et participations communes	1 240 100 €	4 155 644 €	
75	Redevances R1 R2 et produits divers	3 343 624 €	3 279 742 €	
042	Amortissement des participations	7 831 €	10 000 €	Participations communes sur études abandonnées
02	Résultat de fonctionnement reporté	2 998 251 €	6 901 237 €	
		<b>13 000 567 €</b>	<b>20 378 488 €</b>	



# LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

## Les dépenses

### PREVISIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2023 avec RAR	PREVISIONS 2024 avec RAR	OBSERVATIONS
13	Remboursement aux communes	69 580 €	91 997 €	Dans le cas d'un trop versé sur acompte.
16	Emprunts	967 714 €	1 187 063 €	Capital de l'emprunt.
20	Frais d'études, insertion, logiciels	819 684 €	1 089 646 €	Montant à intégrer au 2315 en cas de réalisation des travaux ou amorti si abandon de l'opération.
204	Subventions d'équipements versées	2 836 812 €	2 698 916 €	Subventions versées pour l'éclairage public.
21	Immobilisations en cours	1 719 757 €	1 815 659 €	Implantation bornes de recharge + travaux du G3 du secteur 7 + travaux dans les bureaux.
23	Travaux en cours	34 677 180 €	35 820 862 €	
27	Dépôts et cautionnement versés		202 €	
020	Dépenses imprévues	-	-	
4581	Opérations pour compte de tiers	12 140 224 €	11 273 557 €	
040	Amortissement participation communes	7 831 €	10 000 €	Contre partie du chapitre 042 en recettes d'ordre de la section de fonctionnement.
041	Créances sur transfert de droit	436 905 €	521 121 €	Intégration des études aux travaux par opération d'ordre.
001	Solde d'exécution	-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>48 626 393 €</b>	<b>54 509 024 €</b>	



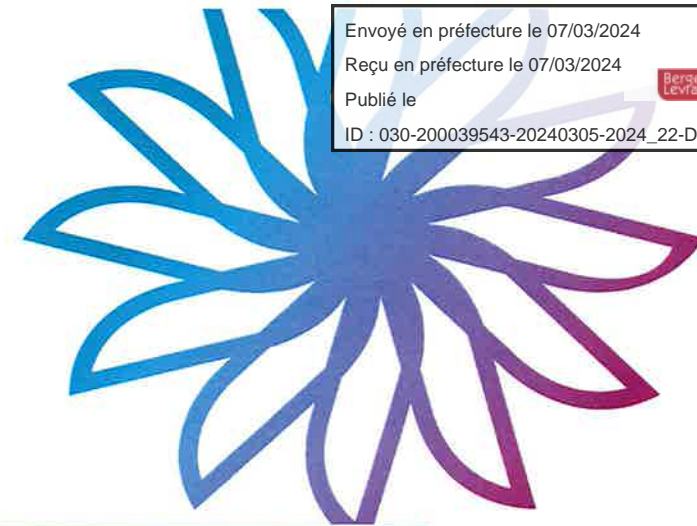
# LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

## Les recettes



### PREVISIONS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

CHAPITRE	LIBELLES	BUDGET 2023 avec RAR	PREVISIONS 2024 avec RAR	OBSERVATIONS
10	FCTVA	280 829 €	166 805 €	Dotation perçue pour les travaux d'éclairage public réalisés en MOA.
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 078 876 €	2 708 052 €	Résultat de l'exercice 2022 capitalisé en 2023 pour combler le déficit d'investissement 2023.
13	Subventions d'investissement	21 263 360 €	23 806 280 €	FACE, Article 8, FONDS VERTS, ADEME – Participations des communes.
16	Emprunts	5 286 400 €	2 489 200 €	2 <sup>e</sup> versement de l'avance remboursable pour l'éclairage public.
024	Produit de cession	12 000 €	10 000 €	Chapitre permettant l'ouverture des crédits en cas de cession .
4582	Opérations pour compte de tiers	10 974 676 €	10 202 352 €	
21	Virement de la section fonctionnement	6 459 002 €	10 106 692 €	En fonction du résultat de l'année N en prévision uniquement.
040	Dotations aux amortissements et cession	1 349 250 €	1 432 895 €	Contrepartie du chapitre 042 de la section de fonctionnement.
041	Opérations d'ordre	465 071 €	521 121 €	Contrepartie du chapitre 041 des dépenses d'investissement.
01	Solde exécution section investissement	1 537 300 €	3 065 626 €	
<b>TOTAL</b>		<b>53 703 853 €</b>	<b>54 509 024 €</b>	



## L'EQUILIBRE DU BUDGET 2024

**FONCTIONNEMENT**

**20 378 488 €**

**INVESTISSEMENT**

**54 509 024 €**

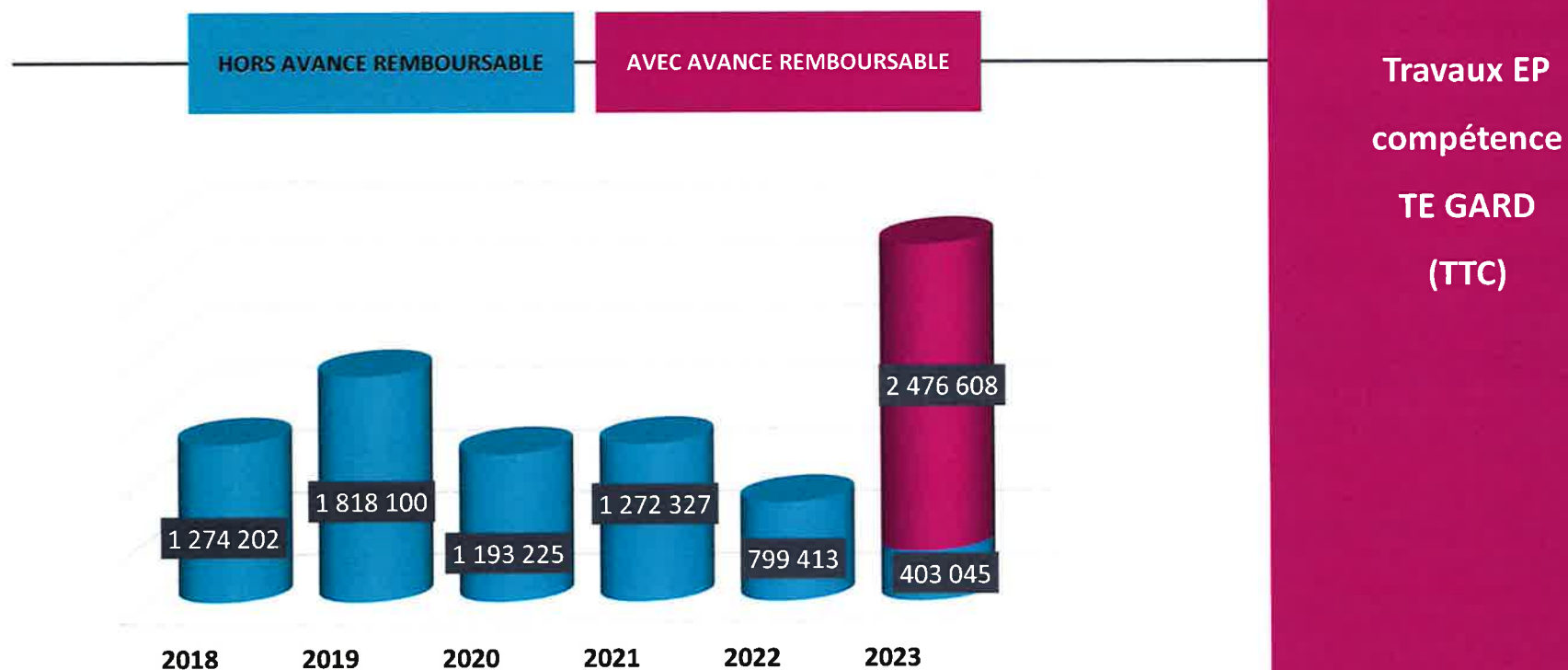
**TOTAL BUDGET**

**74 887 512 €**

## PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES PREVISIONS 2024

			PREVISION BUDGET PRINCIPAL 2024 ELECTRICITE + RAR 2023	PREVISIONS ANALYTIQUE ACTEE 2024 - GAE - CEE+RAR 2023	PREVISIONS BUDGET ANALYTIQUE ECLAIRAGE PUBLIC 2024 + RAR 2023	PREVISIONS ANALYTIQUE IRVE 2024 + RAR 2023	PREVISION FOND DE CHALEUR 2024	PREVISION SEM 2024	TOTAL PREVISION BUDGET 2024	
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	708 254,00	141 622,25	1 280 326,67	848 486,97	2 000 000,00	10 731,60	4 989 421,49
		012	CHARGES DE PERSONNEL	1 454 082,10	122 961,82	94 129,52	29 831,23	60 190,40	51 996,02	1 813 191,09
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE	222 090,60			9 380,00			231 470,60
		66	CHARGES FINANCIERES	189 326,89		33 389,48	23 735,11			246 451,48
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000,00						11 000,00
		73	REVERSEMENT DE FISCALITE	1 325 000,00	222 366,99					1 547 366,99
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 106 691,75						10 106 691,75
		042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 162 449,19			270 445,45			1 432 894,64
		<b>TOTAL</b>		<b>15 178 894,53</b>	<b>486 951,06</b>	<b>1 407 845,67</b>	<b>1 181 878,76</b>	<b>2 060 190,40</b>	<b>62 727,62</b>	<b>20 378 488,04</b>
	R E C E T T E S	013	ATTENUATION DE CHARGES	1 194,00	21 837,18					23 031,18
		70	SERVICES ET VENTES				705 833,33			705 833,33
		73	TAXE SUR L'ELECTRICITE	4 903 000,00		400 000,00				5 303 000,00
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	566 000,00	156 176,25	1 338 884,30		2 055 500,00	39 083,50	4 155 644,05
		75	PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	3 000 000,00	279 742,35					3 279 742,35
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							0,00
		042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	10 000,00						10 000,00
		<b>TOTALES RECETTES REELLES</b>								<b>13 477 250,91</b>
		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 901 237,13						6 901 237,13
		<b>TOTAL</b>		<b>15 381 431,13</b>	<b>457 755,78</b>	<b>1 738 884,30</b>	<b>705 833,33</b>	<b>2 055 500,00</b>	<b>39 083,50</b>	<b>20 378 488,04</b>
<b>SOLDE</b>			<b>202 536,60</b>	<b>-29 195,28</b>	<b>331 038,63</b>	<b>-476 045,43</b>	<b>-4 690,40</b>	<b>-23 644,12</b>	<b>0,00</b>	
I N V E S T I S S E M E N T	D E P E N S E S	13	REMBOURSEMENT AUX COMMUNES	61 997,45		30 000,00				91 997,45
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	391 795,10		720 912,80	74 355,24			1 187 063,14
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	663 311,43		426 334,05				1 089 645,48
		204	SUBVENTIONS VERSEES			2 698 916,22				2 698 916,22
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	295 000,00		260 400,00	1 260 259,39			1 815 659,39
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS (travaux)+RAR 2021	25 847 054,93		9 973 807,08				35 820 862,01
		27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	202,00						202,00
		4581	COMPTE DE TIERS	5 717 212,85		5 556 343,90				11 273 556,75
		040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	10 000,00						10 000,00
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	521 121,50						521 121,50
		<b>TOTAL</b>		<b>33 507 695,26</b>	<b>0,00</b>	<b>19 666 714,05</b>	<b>1 334 614,63</b>	<b>0,00</b>		<b>54 509 023,94</b>
	R E C E T T E S	13	SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	18 042 773,46		4 665 241,84	1 098 265,20			23 806 280,50
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			2 489 200,00				2 489 200,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, AFFECTATION	2 708 052,33		166 804,74				2 874 857,07
		4582	COMPTE DE TIERS	5 263 443,58		4 938 908,88				10 202 352,46
		021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 106 691,75						10 106 691,75
		024	Produits de cession				10 000,00			10 000,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 162 449,19			270 445,45			1 432 894,64
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	521 121,50						521 121,50
<b>TOTAL</b>		<b>40 870 157,83</b>	<b>0,00</b>	<b>12 260 155,46</b>	<b>1 378 710,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 509 023,94</b>		
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>			<b>7 362 462,57</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 406 558,59</b>	<b>44 096,02</b>			<b>0,00</b>	

## ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC



Travaux EP  
compétence  
TE GARD  
(TTC)

Travaux réalisés dans le cadre de la compétence de TE GARD pour 89 communes.

Pour 2024, 22 communes doivent transférer leur compétence dont 2 communes urbaines dans le cadre d'une opération pilote.

Un nouvel emprunt est envisagé afin de réaliser l'ensemble de ce nouveau programme. Il sera proposé lors d'une DM en cours d'exercice quand celui-ci aura été négocié et obtenu

## ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

### VOLET MAINTENANCE

## CONTEXTE GENERAL

Au cœur des débats, l'éclairage public poursuit son évolution avec l'ouverture de la compétence maintenance de l'éclairage public. Demande de 22 nouvelles communes.

Pour les nouveaux transferts de compétence, les travaux et la maintenance sont non sécables.  
Pour les communes déjà sous MOA travaux du TE-GARD, la maintenance à transférer est non obligatoire mais conseillé.

### Elle comprend :

- La gestion de la maintenance curative des installations d'éclairage public ;
- La gestion des contrats d'électricité ;
- Maintenance préventive sur devis ;
- Prestations sur devis (éclairage festif, des monuments et sportifs si raccordés au réseau d'éclairage public).

 Sont exclus : les feux tricolores, vidéo surveillance, mobiliers urbains, signalisation routière, tunnel dont l'éclairage répond à des normes spécifiques.

### Procédure de transfert :

1. Contacter le TE-GARD par courrier au email, RDV en mairie si possible ;
2. Délibération communale selon la liasse proposée par le TE-GARD (délibération, règlement d'usage, Procès-verbal de mise
3. à disposition et questionnaire sur l'état actuel de vos contrats d'électricité et de maintenance ;
4. Reversement à 100 % de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) ;
5. Délibération concordante du TE-GARD pour acter le transfert et signature du procès-verbal de mise à disposition des réseaux.

## ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

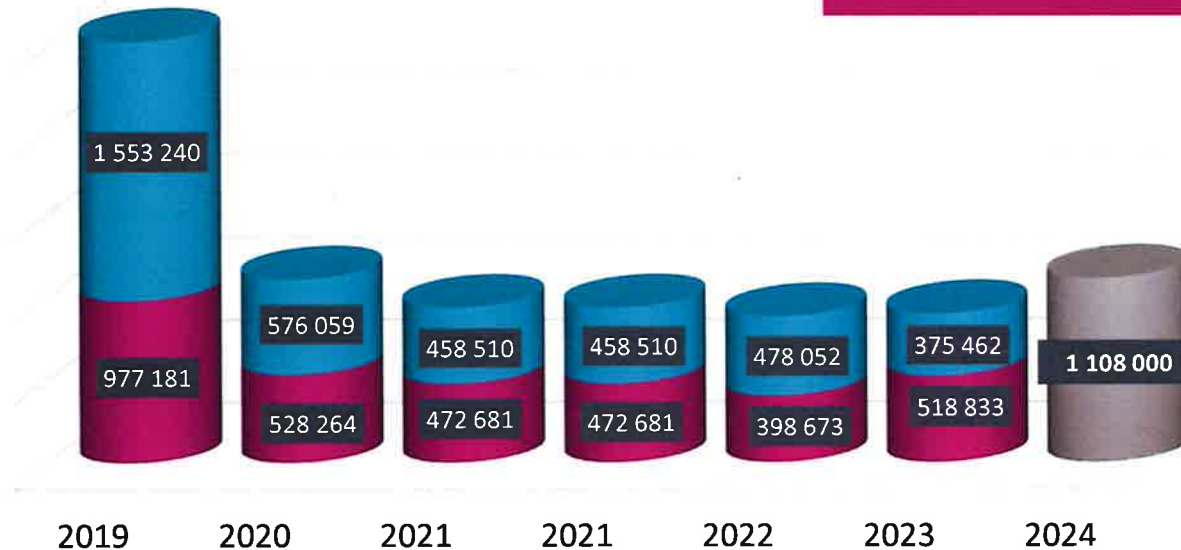
### Estimation des coûts

### VOLET MAINTENANCE

	LED (€ HT)	Source à décharge (€ HT)
Forfait : Maintenance curative au point lumineux	Estimation 10 – 12 € 100 % commune	Estimation 15 – 17 € 100 % commune
Sur devis : <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenance préventive</li> <li>Remplacement des drivers,</li> <li>Déplacements d'ouvrage</li> <li>Travaux non prévus (hors renouvellement)</li> </ul>	100 % commune	100 % commune
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de participation à l'assistance à maîtrise d'ouvrage</li> <li>Gestion des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)</li> <li>Mise à disposition de l'outil SAGA,</li> <li>Gestion de la facturation des consommations électriques</li> </ul>	5 € par points lumineux	5 € par points lumineux
Géodétection	Coût à déterminer	Coût à déterminer

## ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

## NIVEAU DES SUBVENTIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ACCORDEES



### EPHMOA

Travaux réalisés par les communes en HPHMOA (taux de financement 30 % avec un plafond de 30 000 € pour les communes dont TE30 perçoit la taxe sur l'électricité et 20 % avec un plafond selon le nombre d'habitants pour les communes qui la conserve (+ de 2 000 habitants).

### EPC

Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public coordonnée avec des travaux d'électrification selon la même doctrine que ci-dessus.

Prévision globale 2024 (dans l'attente de la validation des programmes. Depuis 2023, décalage au 31/12 de la date limite de dépôt des dossiers).

## ZOOM ECLAIRAGE PUBLIC

### PERSPECTIVES :

- Maintien du fonds verts pour 2024 conformément à la circulaire ministérielle du 28/12/2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires à hauteur de 2,5 Milliards d'euros.
- Opération pilote pour deux communes urbaines avec adaptation de la doctrine pour les travaux neufs.



ZOOM IRVE



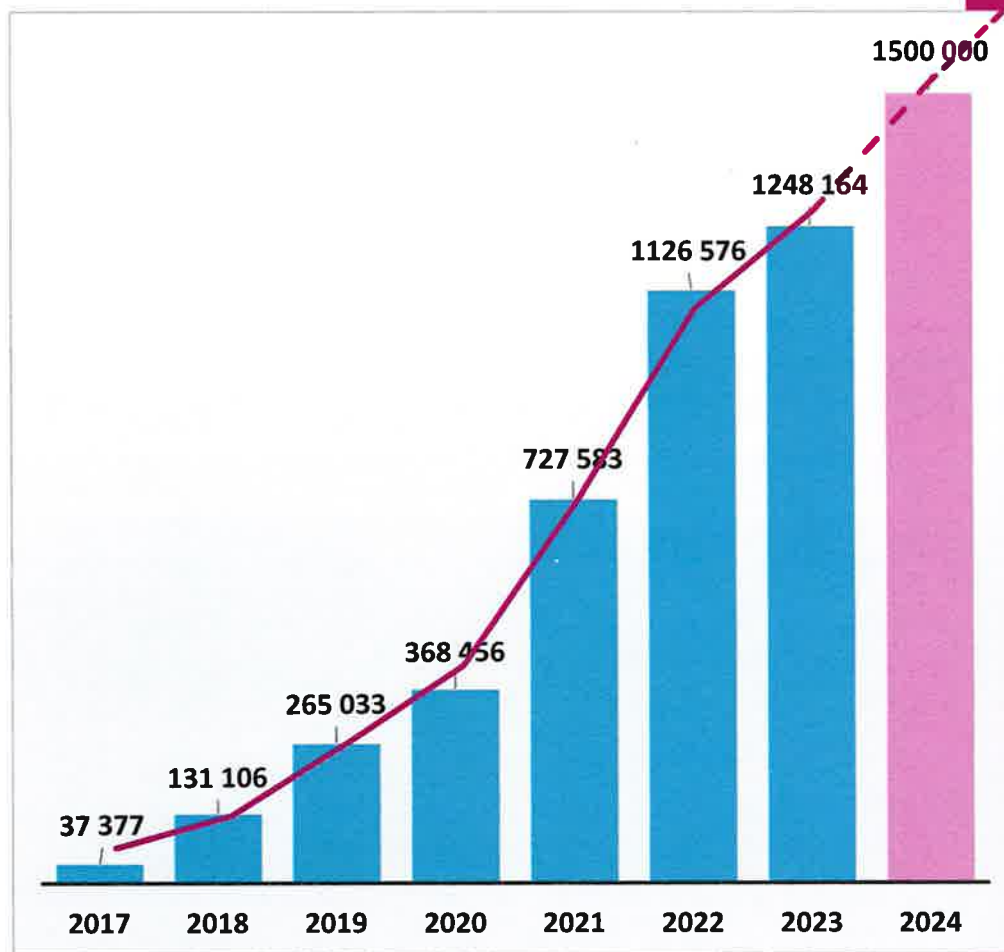
## A AUJOURD'HUI 169 BORNES DE RECHARGE IMPLANTÉES DANS LE GARD

### Pour 2024 :

- Mise en place de bornes complémentaires pour un montant estimé de 1 483 724 € HT sur les exercices 2023-2024 : Superchargeurs ruraux, parking du Pont du Gard et dédoublement des bornes les plus utilisées (application du schéma directeur).
- Financement par le FACE, ADVENIR et les collectivités.
- Réflexion sur un appel à initiative privée (AIP).

## ZOOM IRVE

## KWH DISTRIBUÉS DEPUIS 2017



THÈMES	GARD
Abonnés au 31/12/2023	911
kWh distribués (voir graph.)	1 248 164
Tonnes de CO <sup>2</sup> non rejetées*	1 428

**Prévisions 2024 :****implantations de 35 nouvelles bornes pour un budget de : 1 483 724 €****(exercices 2023-2024)**

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	MONTANT HT	MONTANT
Travaux	1 483 724 €	
Subventions ADVENIR		203 805 €
Subventions DYNEFF		135 000 €
Subvention FACE		812 180 €
Participations des communes		177 617 €
Autofinancement du TE30 GARD-SMEG		155 122 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 483 724 €</b>	<b>1 483 724 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### *Zoom sur les IRVE*

#### *Appel à l'initiative privé*

En qualité d'autorité organisatrice de la mobilité du territoire gardois, TE30-GARD a déposé en Juillet 2023 un schéma directeur des IRVE.

Les conclusions et projections de ce schéma (à l'horizon 2025-2028) ont permis de dégager certaine stratégie en cohérence avec les objectifs fixés par la loi LOM.

Parmi elles, la structuration d'une offre de recharge via l'initiative privée est apparue.

#### LES OBJECTIFS :

- Lancement d'un AIP en lien avec l'article L 2224-37 du CGCT (absence de carence de l'initiative privée) ;
- Réflexion sur les règles de mise à disposition du foncier public auprès des probables investisseurs privés (RODP) ;
- Nouveaux investissements à la charge du privé.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Zoom sur les IRVE

#### Doctrine actuelle

Aujourd'hui :

INVESTISSEMENTS				
Nature	Dépenses éligibles	Modalités	Participation TE GARD	Participation communes
Fourniture et pose d'une borne pour véhicules électriques	Fourniture et pose de la borne, raccordement et aménagement des places de recharge, signalétique	Dans le cadre du Schéma département validé par le Comité Syndical	20 % Plafonné à 14 000 € HT de travaux	Reste à charge (*)
Travaux sur une borne de recharges pour véhicules électriques	Déplacement de la borne	A la demande de la collectivité	-	100 %

**(\*) le cas échéant, si des subventions venaient à être fléchées par l'Etat ou autres organismes financeurs, le reste à charge pour la commune serait réduite des subventions acquises.**

FONCTIONNEMENT	
PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT PAR BORNES	
Commune pour laquelle TE GARD perçoit la TCCFE	Commune percevant directement la TCCFE
252 € TCC	756 € TTC



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Zoom sur les IRVE

#### Nouvelle doctrine

Aujourd'hui :

- Exonération des frais de fonctionnement (pour mémoire perte d'une recette de 86 000 € - réalisation 2023).
- Versement d'une RODP pour les communes, calculée en reprenant les mêmes strates que pour l'éclairage public :

Strates population (habitants)	< 2000	2.000 à 2.999	3.000 à 3.999	4.000 à 7.999	8.000 à 19.999	20.000 à 39.999	40.000 et +
RODP (€)	1	10	40	70	100	130	160

Estimation 2024 : 9 380 €



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Perspectives générales

**ACTEE** : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

Deux appels à projets en cours (SEQUOIA 3 et CHENE) :

- Un marché d'audit a été contractualisé avec 2 Bureaux d'études pour un montant de 88 000 € et 44 000 € par lot pour réaliser une partie des études en maîtrise d'ouvrage syndicale. Ainsi les collectivités, ne paieront que le coût résiduel de l'étude (déduction faite de l'aide ACTEE) majoré de 5 % des frais de maîtrise d'ouvrage pour les communes de + de 2 000 habitants et du coût réel pour les intercommunalités.
- Les fonds SEQUOIA 3 seront utilisés prioritairement pour financer les audits réalisées par les communes et les fonds CHENE pour le marché d'audits du TE30 GARD.

<b>Nombres de communes contactées et/ou rencontrées depuis Juin 2021</b>	<b>220</b>
<b>Nombres études financées</b>	<b>70</b>

	<b>MONTANT ALLOUÉ</b>	<b>MONTANT CONSOMMÉ</b>	<b>RESTANT</b>
<b>SEQUOIA III</b>	79 000 €	42 000 €	37 000 €
<b>CHENE</b>	35 000 €		35 000 €
<b>CHENE (PARTIE RH)</b>	52 800 €	0 €	52 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>166 800 €</b>	<b>42 000 €</b>	<b>124 800 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Perspectives générales

#### FONDS CHALEUR :

signature d'un COT Chaleur Renouvelable (Contrat d'Objectif Territorial)  
avec l'ADEME

Le TE Gard devient l'opérateur territorial qui pilotera et accompagnera les porteurs de projets publics ou privés vers la captation d'aides dans le cadre d'actions visant à soutenir le développement des filières ENR.

Le dossier de candidature a été déposé en décembre 2023, il sera présenté au Comité Régional de l'ADEME le 02 Mars 2024 pour officialisation.

L'objectif est de soutenir les opérateurs publics et privés dans la réalisation de leurs projets de chaleur renouvelable à hauteur de 22 Wh sur 4 ans.

L'estimation des aides à apporter à ce projet est de 7,8 M€ sur 4 ans. C'est le TE GARD en tant que gestionnaire délégué qui notifiera et versera les aides financières aux différents porteurs de projet après validation par une Commission.

L'ADEME finance les frais de fonctionnement à hauteur de 333 500 €, dont 50 % sous réserve de l'atteinte de 60 % des objectifs.

Solaire thermique



Géothermie



Biomasse





## SECTION D'INVESTISSEMENT

### *Perspectives générales*

Depuis près de 18 mois, le TE GARD SMEG a élargi son champ de compétence en apportant un service aux communes sur le photovoltaïque.

Dans la même dynamique que la quasi-totalité des SDE de France, il convient de créer un outil opérationnel pour convertir les projets communaux en réalisation.

Après une étude confiée à l'AREC Occitanie et copilotée avec le Département et Territoire 30 (SEGARD), les conclusions nous invitent à constituer une Société d'Economie Mixte (SEM ENERGIE).

La loi d'accélération est venue augmenter les attentes parmi nos communes membres.

#### **PROPOSITION :**

- Création 2024
- Contribution au capital : 2 M€ en 2024 et 2 M€ en 2028.

#### **OBJECTIFS DE REALISATION :**

- Horizon 2030 : 100 projets pour 100 MWc

#### **INTERETS :**

- Impulser une dynamique territoriale ;
- Soutenir les communes ;
- Activer un effet levier en mobilisant des fonds privés.